



L'AVORTEMENT

par

le Docteur ALIBERT

Professeur

de

Médecine Légale



Librairie de la Nouvelle France

J. FORT

73, Faubourg Poissonnière

PARIS (IX^e)

MAJORATION DE 1^r PAR VOLUME

L'AVORTEMENT

F16E90

Docteur ALIBERT
PROFESSEUR DE MÉDECINE LÉGALE



L'AVORTEMENT

SPONTANÉ
PROVOQUÉ et CRIMINEL

Signes précurseurs — Causes
Mancœuvres abortives — Substances abortives
Causes de l'Avortement criminel
et Moyens de le prévenir



PARIS
LIBRAIRIE DE LA NOUVELLE FRANCE
73, FAUBOURG-POISSONNIÈRE, 73

L'AVORTEMENT

I

ORGANES GÉNÉSIIQUES DE LA FEMME

Organes externes

On désigne sous le nom de *vulve* l'ensemble des parties génitales de la femme.

Les organes qui entrent dans sa composition sont divisés en trois parties :

1° Un plan superficiel, formé en avant par le mont de Vénus, en arrière par les grandes lèvres;

2° Un plan moyen, constitué par les petites lèvres et le clitoris ;

3° Un plan plus profond ou vestibule.

Le *penil* ou mont de Vénus est cette éminence arrondie, plus ou moins prononcée, située au-dessus des grandes lèvres et qui se couvre de poils à l'époque de la puberté.

Les *grandes lèvres* sont des replis de la peau limitant une ouverture antero-postérieure. Chacune

d'elles est couverte de poils à sa face externe, et à l'intérieur présente une surface lisse rosée. Les extrémités des grandes lèvres se rejoignent en haut et en bas pour former les commissures. La commissure supérieure est arrondie et surmonte le clitoris.

Les grandes lèvres sont fermes, unies, exactement appliquées l'une à l'autre, chez les enfants, les vierges et les jeunes femmes douées d'un certain embonpoint; chez les femmes amaigries ou âgées, elles sont flasques et recouvrent incomplètement l'orifice vulvaire.

Les *petites lèvres* se trouvent sur les côtés du vestibule, entre les grandes lèvres. Elles sont sujettes, en ce qui concerne leurs dimensions, à de grandes variétés, suivant les individus et les âges.

Le *clitoris* est un organe érectile; il apparaît à la partie antérieure de la vulve, au-dessus de la commissure supérieure des grandes lèvres, sous forme d'un tubercule arrondi, appelé gland du clitoris. Dans les premiers temps de la vie, il présente des dimensions relativement considérables, mais sa croissance est ensuite peu marquée. Non seulement le clitoris conserve toujours sa forme recourbée, mais, même à l'état d'érection, il se redresse fort peu.

Le *vestibule* présente à sa partie supérieure l'orifice externe de l'urèthre, le méat urinaire. Dans sa partie inférieure s'ouvre le *vagin*, rétréci chez la vierge par la membrane hymen. Sur les côtés de la membrane ou de l'orifice du vagin, quand cette membrane n'existe plus, viennent déboucher les conduits excréteurs de deux glandes aplaties en forme d'amandes qui sécrètent un fluide spécial destiné à tenir constamment humide la cavité vaginale. C'est pendant la période d'activité sexuelle que les glandes sont les plus développées.

Les parois du *vagin* sont constituées par un lacis veineux extrêmement serré, qui forme de nombreux plis à papilles érectiles. Ces papilles, par leur turgescence au moment du coït, excitent l'organe de l'homme.

L'*hymen* est une pellicule qui ferme d'une manière plus ou moins complète la partie extérieure du vagin: c'est en quelque sorte une excroissance des parois de cet organe. L'hymen est situé entre la vulve et le vagin; il sépare la partie urinaire de la partie génitale. C'est une ligne circulaire qui suit la naissance des petites lèvres et se dirige vers le méat urinaire en s'étendant de chaque côté.

Chez les enfants, l'hymen est situé plus profondément ; il faut écarter fortement les cuisses et les grandes lèvres pour le reconnaître. Chez les filles adultes, il est situé plus en avant. Sa consistance est molle et flottante et il peut quelquefois être déprimé sans rupture.

L'existence de l'hymen est le signe de la virginité physique, mais il est des circonstances exceptionnelles pouvant atténuer la valeur de ce signe. Le coït et la fécondation ont été possibles avec l'intégrité de la membrane.

Organes internes

La *matrice* ou *utérus*, ce centre de la reproduction, ce réceptacle du produit de la conception, est logée dans le bassin, entre la vessie et le rectum.

Très peu développée dans le premier âge, elle est dure, aplatie ; sa cavité contiendrait à peine une petite amande ; mais lorsque aux approches de la puberté la nature vient mettre cet organe en exercice, les humeurs qui y abondent et qui y pénètrent en changeant la consistance et le volume ; cet

organe devient plus mou, plus arrondi et plus grand ; le commerce des deux sexes et ses suites rendent encore ces rapports plus sensibles.

Chez les femmes qui ont eu des enfants, l'utérus ne revient jamais à son volume primitif ; à l'âge critique, il se resserre et diminue beaucoup de volume.

Les fonctions que la matrice est destinée à remplir sont la menstruation et la gestation.

L'orifice externe de la matrice, qui est très étroit chez les vierges, se dilate pendant l'écoulement des règles ; il conserve cette dilatation pendant les premiers jours qui suivent, en sorte que plusieurs auteurs avaient pensé que les femmes qui n'auraient pas encore eu d'enfants ne pouvaient concevoir ou, du moins, ne recevaient aisément que dans le moment qui succède à cette évacuation. L'instant où les règles viennent de finir est aussi, de l'aveu des femmes, celui où elles sont le plus désireuses des embrassements du mâle et où elles reçoivent avec plus d'ardeur.

L'orifice externe est aplati d'avant en arrière, la fente transversale est plus rapprochée de la partie postérieure. A l'époque de la cessation des règles, cette ouverture est béante.

Les *ovaires* sont des corps arrondis et aplatis, placés à côté et près du fond de la matrice à laquelle ils tiennent par un ligament. Ils sont constitués par un tissu spongieux dans lequel on observe un grand nombre de petites cavités qu'on nomme vésicules de Graff. Parmi ces vésicules, quelques-unes sont plongées dans l'intérieur même de l'ovaire; d'autres, plus grosses, et précisément les plus mûres, occupent la surface de l'organe et sont plus ou moins enfoncées dans son parenchyme.

Le nombre des vésicules bien apparentes chez une femme adulte est de quinze à vingt. Mais, à l'aide du microscope, on en aperçoit un bien plus grand nombre qui, toutes petites encore, sont destinées à se développer peu à peu, pendant que les autres remplissent leurs fonctions et disparaissent.

Les *trompes de Fallope* sont des conduits de communication de l'utérus aux ovaires; elles sont, chez la femme, les analogues du conduit déférant chez l'homme, servant de conduit de transmission, d'une part au principe fécondant, d'autre part au produit fécondé, qui, de l'ovaire, doit être transporté dans l'utérus, où il doit séjourner jusqu'à son entier développement.

Pour transmettre hors de la matrice les produits qui s'y sont formés, pour y conduire ceux qu'elle est destinée à y recevoir dans l'acte de la fécondation, une voie large et directe lui est ouverte, au moyen d'un canal qui a plus de capacité qu'elle-même dans son état le plus ordinaire, et d'une fente extérieure, qui a plus d'étendue aussi que le canal même qui s'y ouvre : ce canal, c'est le vagin, et la fente, c'est la vulve.

Des parties qui doivent, dans la machine humaine, acquérir un ascendant aussi singulier que celui qu'ont les organes de la génération, dont la sensibilité doit, pour ainsi dire, subjuguier celle de toutes les autres parties et devenir une dominante de mouvement et d'action, doivent être pourvues d'une grande quantité de nerfs. En effet, c'est ce qui a lieu par rapport aux parties ci-dessus décrites.

Ainsi donc, les parties extérieures de l'homme portent un caractère *d'utilité sensible*, et celles des femmes semblent n'être que de simples *organes de plaisir*.

Celles qui existent dans les deux sexes sont totalement différentes; telles sont les mamelles, qui, dans l'homme, sont à peine marquées; il pourrait

même se passer de cette esquisse, puisqu'il n'en tire aucun parti.

Le volume et la forme que cet organe a chez la femme sont visiblement relatifs à l'obligation naturelle qui lui est imposée de nourrir ses enfants.

II

L'OVULATION

Jusqu'à l'âge de la puberté, les vésicules de Graff sont peu volumineuses et cachées dans les tissus de l'ovaire, comme nous l'avons dit; mais, à cette époque, quelques-unes, au nombre de quinze ou vingt, semblent plus avancées que les autres, augmentent de volume et se rapprochent de la surface extérieure de l'ovaire. Parmi ces dernières, il en est une sur laquelle, au moment où la jeune fille devient nubile, semble se concentrer un surcroît de vitalité. On la voit, en effet, grossir notablement et venir former une saillie à la surface de l'ovaire; celle-ci se prononce de plus en plus, de telle sorte qu'après quelques jours elle constitue une tumeur du volume d'une cerise surajoutée à la surface ovarienne. A mesure que le développement de cette

vésicule fait du progrès, ses parois s'amincissent, deviennent transparentes; enfin, parvenue au terme de son accroissement, elle semble demeurer stationnaire, jusqu'au moment où une surexcitation, provoquée soit par la maturité de l'œuf, soit par le rapprochement des sexes, vient à en déterminer la rupture. A la suite de cette rupture, l'œuf est expulsé; il s'engage dans la trompe, dont le pavillon est venu le saisir, et parcourt tout le canal, pour arriver à la cavité utérine.

L'évolution que nous venons de décrire et qui se termine par la crevasse d'une vésicule et l'expulsion spontanée de l'ovule n'est point un fait isolé, mais réveille, au contraire, dans le reste de l'appareil génital et dans tout l'organisme de la femme, de nombreuses sympathies. Ainsi, l'ovaire auquel appartient l'ovule en évolution, la trompe, la matrice, sont le siège d'une congestion cérébrale d'une vitalité tout à fait exceptionnelle, que nous ne pouvons que signaler en passant, car leur description nous entraînerait trop loin. Le résultat de la congestion des organes pendant l'ovulation constitue l'écoulement sanguin ou règles.

La conception se rattache essentiellement à l'ovulation. Comme il a été dit, un œuf se détache de

l'ovaire à l'époque de chaque menstruation et s'échappe avec le sang perdu.

Pendant le coït, le membre viril pénètre par la vulve dans le vagin, tout en produisant une jouissance particulière; le lieu de sensation, chez la femme, est principalement le clitoris, qui se trouve en état d'érection sous l'influence de la pression sanguine et aussi des lèvres tuméfiées. Le moment de la sensation voluptueuse suprême est finalement produit par la sortie du liquide sécrété par les glandes vulvo-vaginales, liquide qui s'échappe par les conduits excréteurs de ces glandes.

Le vagin entier sécrète, pendant l'acte de la copulation, plus fortement que d'habitude, un mucus assez épais. Dans le coït fécondant, une partie du sperme déposé par l'homme dans le vagin pénètre par l'orifice de la matrice dans cette cavité; en effet, l'ouverture de la matrice, habituellement close, s'entr'ouvre pendant le coït, et cela aussi bien sous l'influence de l'excitation sexuelle que sous l'influence des mouvements de la verge.

Les spermatozoïdes contenus dans le sperme se meuvent sur la muqueuse de l'utérus dans toutes les directions et un certain nombre d'entre eux arrivent jusqu'aux trompes; en même temps, une

des trompes s'ouvre par l'écartement de ses franges et se place directement contre l'ovaire, où l'une des vésicules de Graff crève pour laisser sortir un ovule qui pénètre par le pavillon dans le conduit de la trompe. L'ovule, après s'y être arrêté un temps assez court, descend peu à peu vers la cavité utérine.

La fécondation de l'œuf par le spermatozoïde se produit, soit pendant le passage de l'œuf dans la trompe, soit seulement dans la cavité utérine, selon que l'animalcule pénètre dans l'œuf à l'un ou l'autre endroit.

Le sperme entré dans la matrice peut féconder, dans celle-ci même ou dans les trompes, un ovule déjà détaché par la menstruation, sans que, dans ce cas, l'ovule soit détaché par l'influence du coït en vue de la fécondation.

La conception est le résultat du coït fécondant. La grossesse est un état de la femme qui commence avec la conception et se termine avec l'accouchement. Seule, la pénétration du spermatozoïde dans l'œuf femelle détaché peut produire la conception et la formation du fœtus dans la matrice. Si ce processus est réalisé par suite de l'accouplement, il se formera, par division répétée de

la vésicule germinative, une agglomération nombreuse de cellules, aux dépens desquelles se développera l'embryon, dont la croissance ultérieure est déterminée par l'apport de substances plastiques puisées dans le sang de la mère.

De ce qui précède, il s'ensuit que la fécondation dans l'espèce humaine n'a jamais lieu que lorsque l'émission des ovules coïncide avec la présence du fluide spermatique.

La fécondation offre ce rapport constant avec la menstruation; aussi, il est facile de préciser rigoureusement l'époque intermenstruelle où la conception est physiquement impossible et celle où elle offre quelques probabilités.

La conception ne peut s'opérer que du premier au douzième jour qui suivent les règles, et jamais elle n'a lieu après cette époque.

III

SIGNES DE LA GROSSESSE

Parmi les phénomènes qui peuvent faire penser à un état de grossesse, les uns dépendent de l'action sympathique exercée par la matrice sur les divers organes de l'économie, les autres consistent soit dans les modifications éprouvées par l'utérus et par les organes qui l'environnent, soit dans les mouvements du fœtus.

Les premiers de ces phénomènes méritent peu de confiance, ils ne constituent que des signes équivoques de la grossesse. Les autres présentent bien quelquefois encore de l'obscurité, mais, en général, ils permettent d'établir un diagnostic à l'abri de toute erreur.

Parmi les phénomènes de la première catégorie et qui constituent ce qu'on a appelé les signes rationnels, on a rangé les sensations extraordinaires, telles qu'une sorte de frisson, d'ébranle-

ment intérieur et de frémissements qui se manifestent à l'instant de la conception et qui sont suivis d'un abattement physique et moral, mêlé de volupté. Le coït fécond est, dit-on, accompagné d'un plaisir plus vif que les autres. La rétention de la liqueur spermatique après le coït a été donnée comme un autre indice de fécondation.

De légères coliques, des yeux languissants, entourés d'un cercle bleuâtre, quelques taches rougeâtres plus ou moins étendues sur le visage, le gonflement léger du cou, la susceptibilité plus grande du caractère, qui devient capricieux et irritable, ou la langueur des facultés intellectuelles, un jugement moins sûr, une imagination plus changeante, une volonté plus mobile, ces phénomènes ont encore été signalés comme annonçant un commencement de grossesse. Il est facile de voir combien ils sont vagues et incertains; cependant, leur considération n'est pas entièrement à négliger, parce qu'ils peuvent servir dans quelques cas et surtout lorsque la femme déclare éprouver les mêmes indispositions que pendant une grossesse précédente.

La suppression du flux menstruel vient encore fortifier les raisons qui militent en faveur d'une

grossesse. Toutefois, il ne faut pas oublier qu'on a vu des femmes être réglées pendant la grossesse. La présence ou l'absence des règles est loin de suffire pour décider si une femme est enceinte; il ne faut jamais se borner à ce seul phénomène pour résoudre une question semblable.

Les dégoûts, les nausées, les vomissements, les appétits bizarres et dépravés, le gonflement des mamelles, la couleur brunâtre des mamelons et de leur auréole, la sécrétion elle-même du lait, ne constituent que des signes équivoques de l'état de grossesse.

La suppression des règles, la titillation fréquente des mamelons peuvent produire ces phénomènes, mais lorsqu'ils se manifestent en même temps que les signes précédemment indiqués, ils forment un ensemble de probabilités qui, dans la plupart des cas, équivaut presque à une certitude.

La tuméfaction du ventre, à laquelle on attache tant d'importance pour déterminer si la grossesse existe, constitue un des risques les moins assurés de cet état. L'abdomen, en effet, peut être naturellement volumineux, sa saillie peut dépendre d'une foule de maladies intestinales. Certaines femmes, lorsqu'elles perdent leurs règles, vers l'âge de qua-

rante ans, voient leur ventre se développer, leurs seins même se gonfler. Lorsque la tuméfaction abdominale dépend réellement de la grossesse, elle n'est sensible qu'à la fin du troisième mois, puisque ce n'est qu'à cette époque que l'utérus commence à sortir du petit bassin.

Les signes sensibles déduits des changements éprouvés par la matrice pendant la grossesse ou résultant des mouvements du fœtus peuvent seuls dissiper, d'une manière certaine, les incertitudes que laissent dans l'esprit l'observation des phénomènes énumérés plus haut.

C'est vers le quatrième mois que le fœtus est assez fort pour que ses mouvements deviennent sensibles pour la mère. L'application d'une main froide sur le ventre de la femme excite quelquefois le fœtus à se remuer, mais, en général, ses mouvements ne peuvent être provoqués à volonté.

IV

L'AVORTEMENT CHEZ LES DIFFÉRENTS PEUPLES

D'après Bromvich, les Lasmaniennes se font avorter en se faisant frapper sur le ventre à coups redoublés par de vieilles femmes.

En Nouvelle-Calédonie, les femmes préparent dans ce but une décoction du bourgeon rouge de la grappe du bananier et du fruit vert qu'elles avalent très chaude.

Dans l'île de Formose, dit Letourneau, il est interdit d'avoir des enfants avant l'âge de 36 ans, et comme il est assez difficile aux jeunes filles d'attendre cet âge, la grossesse survenant, elles sont conduites dans un temple où les prêtresses les piétinent pour les faire avorter.

En Chine, en Corée, est-il écrit dans le journal *La Nature*, où les femmes sont mineures à tout âge, on ne compte pour rien les indications du

cœur dans le mariage. Il en résulte des amours clandestins et des avortements pour en faire disparaître le fruit. En Corée, les veuves ne doivent, ne peuvent se remarier avant trois ans; on devine le résultat de ces prescriptions.

Le Dr Corre cite ce fait qu'à Pékin on affiche tous les jours des substances pour *dégager le ventre, faire revenir les règles et rendre la virginité*.

Au Japon, l'avortement est puni, mais seulement lorsqu'il est commis afin d'éviter les charges de la famille.

Dubois dit qu'aux Indes la destruction d'un être qui n'a pas vu le jour est moindre mal que le déshonneur d'une femme.

A Pondichéry, nous dit Canolle, les femmes limitent leur progéniture sans avoir toujours recours à l'avortement et sous l'empire de certaines superstitions qui jouent un grand rôle dans ce pays; elles boivent de l'urine de bœuf et du sang de lièvre pour se rendre stériles. Ce sont les blanchisseuses qui font métier de pratiquer les avortements.

Le Dr Pardo raconte qu'en 1872 on constata à Constantinople trois mille cas d'avortements criminels. En tout pays musulman, les femmes pro-

voquent l'avortement en cherchant des causes de stérilité pour éviter les grossesses fréquentes et afin de pouvoir se conserver le corps intact aux passions du maître.

Les négresses de l'Afrique centrale se font avorter lorsque, épouses fidèles, elles veulent éviter le terrible châtement qui les attend. L'esclave enceinte se fait avorter sur l'ordre de son maître afin de conserver les apparences de la virginité, ce qui lui donne une valeur marchande plus considérable.

Au Sénégal, une négresse n'acceptera de vivre avec un blanc que si elle a la certitude que les relations dureront longtemps. Car, si elle était abandonnée après une grossesse, elle serait forcée de se délivrer afin de cacher sa faute et pouvoir se marier ensuite avec un noir.

En Amérique, au Paraguay et à la Plata, quand une femme a deux enfants vivants et qu'elle devient grosse pour la troisième fois, on la fait avorter. Chez les Peaux-Rouges, l'avortement est considéré comme sans aucune importance.

« En Allemagne, j'ai vu dans ma longue pratique, dit le Dr Casper, un grand nombre d'avortements provoqués, je n'ai jamais vu un cas de condamna-

tion, lors même que les circonstances du crime étaient évidentes.

« J'ai vu un père, dont la culpabilité ressortait de toutes les circonstances du fait, acquitté par la seule raison qu'on ne pouvait affirmer que le fruit ait été un enfant plutôt qu'un môle. Cette raison sert toujours d'argument aux défenseurs, lorsque, ce qui arrive le plus souvent, le fœtus ne peut être retrouvé. »

Le Dr Taylor, médecin légiste, constate que la plupart des sages-femmes anglaises tirent leurs moyens d'existence des pratiques abortives. Les Anglaises, du reste, dont la pudeur est si connue, savent bien venir en France cacher leurs crimes, et ce sont elles qui constituent la meilleure clientèle des maisons privées d'accouchement, et nul doute qu'elles ne fournissent une partie respectable du contingent des fœtus de la morgue, à Paris.

Aux Etats-Unis, l'avortement s'étale en plein jour, d'après le Dr Burns; le crime prendrait depuis quelque temps des proportions effrayantes. Les journaux ont des annonces à peine déguisées des préparations abortives.

Le Dr Gaillard Thomas, médecin accoucheur à

New-York, s'exprime ainsi dans un de ses ouvrages : — « Sur ma table, en ce moment, dit-il, se trouve l'un des journaux les plus populaires et les mieux rédigés de New-York, qui se lit dans la plus haute classe de la société et qui se trouve entre les mains des jeunes filles et des dames de tous les pays. Dans ses colonnes se trouvent des séries d'annonces bien connues comme étant celles d'individus qui font métier de provoquer l'avortement. Il se peut que la police, il se peut que les édiles qui ont la réputation d'honnêtes gens, ignorent ces faits ; mais il est difficile de le croire, lorsque tant d'avis annoncent clairement les chambres où les malades peuvent être logées et où une seule entrevue suffit pour obtenir le résultat désiré, sans danger pour la vie ni pour la santé. »

En Italie, Zino, le médecin légiste, nous dit qu'il existe à Naples des maisons d'accouchement où l'avortement est pratiqué et où l'on trouve dans d'élégantes vitrines des collections de fœtus conservés dans de l'alcool, figurant comme réclame et pour montrer la pratique de cette coupable industrie.

En France, les journaux judiciaires permettent, par les comptes rendus des tribunaux, de se con-

vaincre des progrès incessants du mal. De temps à autre, des procès nous révèlent la profondeur de l'immoralité. Si encore les personnes chargées d'assister la femme au moment de l'accouchement ne participaient pas à ce honteux trafic ! Le Dr Lutaud, dans sa *Médecine Légale*, affirme que sur 604 condamnés, il y a 148 médecins ou sages-femmes !

« Toutes les sages-femmes, répliquait M^{me} Audibert au président des assises du Var, pratiquent l'avortement. » Une sage-femme a avoué à un professeur de l'École de médecine qu'elle faisait une moyenne de cent avortements par an, à 100 francs l'un au minimum.

« Qui pourrait dire le nombre des avortements ? a écrit Jules Simon ; pour un qui éclate au grand jour, des milliers sont couverts par l'obscurité de la vie privée ».

V

DÉFINITION DE L'AVORTEMENT

L'avortement est dit spontané ou naturel lorsqu'il survient sous l'influence de causes obscures ou latentes, par opposition à l'avortement accidentel, où la cause est évidente.

Suivant l'époque de la grossesse où s'accomplit l'expulsion du fœtus, l'avortement présente des différences qu'on a désignées *effluxion* jusqu'au septième jour ; depuis cette époque jusqu'au quarantième jour, c'est l'*avortement*. On la désigne encore sous le nom d'avortement ovulaire et d'avortement fœtal.

Une perte sanguine modérée ou abondante accompagne constamment le travail de l'avortement. Tantôt cette perte en est la cause ou la précède, tantôt elle est la conséquence des contractions utérines qui décollent l'œuf ; dans l'un et l'autre cas, le travail de l'avortement est sanglant pendant

la plus grande partie de sa durée, tandis que le travail à terme ne l'est qu'à la fin. La perte sanguine est même le phénomène dominant et souvent le seul signe appréciable de l'avortement des premières semaines de la conception. Mais, dès la fin de la deuxième semaine, après le vingtième jour, on peut quelquefois constater la caractéristique de l'avortement; des débris de l'œuf, un fragment de membrane d'un gris rosé plus épais sur un point, représentent la portion placentaire de l'œuf. Celui-ci peut être décollé et expulsé sans être déchiré et se présente sous la forme d'une vésicule pleine, du volume d'une cerise.

Plus tard, jusqu'au quatrième mois, il est plus souvent expulsé entier que divisé, lorsqu'il n'a pas été déchiré dans le col par des manœuvres intempestives. L'avortement proprement dit est réellement un accouchement ovulaire.

Bien qu'il ne soit pas rare de voir dans le cinquième et sixième mois, et même plus tard, l'œuf expulsé entier, néanmoins les avortements qui surviennent à ce moment se rapprochent, sous ce rapport, des phénomènes et des indications de l'accouchement prématuré ou à terme. L'expulsion du fœtus et du placenta sont ordinairement deux

phénomènes distincts et séparés, mais le fœtus n'ayant encore que des rapports de volume très éloignés avec le canal qu'il traverse, ne suit pas exactement les mêmes lois mécaniques et son expulsion n'est point empêchée, quelle que soit la position qu'il affecte en le traversant.

Dans l'avortement, et même dans la plupart des accouchements prématurés, les contractions se succèdent avec un plus grande régularité et avec une plus grande énergie, la contraction ne décollant le placenta qu'après l'expulsion du fœtus, tandis que dans le second le décolllement commence de très bonne heure, que l'œuf soit expulsé entier ou divisé. De là, des pertes sanguines précoces et de longues durées.

IV

L'AVORTEMENT NATUREL

Généralités — Causes

L'avortement est l'expulsion du fœtus hors de la matrice avant l'époque ordinaire de l'accouchement. Le mot *fausse couche*, qu'on a considéré comme synonyme parfois d'avortement, ne doit signifier que la sortie des corps autres que le fœtus, qui, développés dans la matrice, en avaient imposé pour une véritable grossesse.

L'avortement existe toutes les fois que le produit de la conception est rejeté avant qu'il ait acquis toute sa perfection.

Les causes de l'avortement sont nombreuses ; elles sont prédisposantes et occasionnelles.

Les premières dépendent ou de la constitution, des habitudes et maladies de la mère, ou de la disposition de l'utérus, ou des affections et des

vices de conformation du fœtus et de ses dépendances.

Les secondes sont les coups, les chutes, les efforts considérables, les travaux trop durs et une multitude d'autres actions physiques qui portent leur influence sur la matrice. Il n'existe pas toutefois entre ces deux ordres de causes de limites assez tranchées pour que celles qui prédisposent à l'avortement ne déterminent pas fréquemment cet accident, si elles agissent avec force et d'une manière continue.

Les femmes qui habitent les villes sont plus exposées à l'avortement que celles qui vivent à la campagne. L'expulsion prématurée du fœtus dépend presque toujours, chez les premières, des altérations de leur constitution ou de l'influence de leur moral, tandis que, chez les autres, cette expulsion est le plus ordinairement l'effet de lésions physiques opérées sur les parties qui renferment ou qui protègent l'embryon.

Les femmes, dont le tempérament est éminemment nerveux et chez lesquelles l'utérus est dans un état permanent d'irritation, sont très exposées à l'avortement. C'est surtout dans les grandes villes que les sujets de cette espèce sont nombreux.

Il en est une multitude qui, malgré toutes les précautions, ne peuvent conduire à terme une seule grossesse. Indépendamment de ce qu'alors les liens qui unissent le fœtus à la matrice sont plus fragiles et se rompent aisément, il est d'observation que l'irritabilité de l'utérus s'accroît en raison de l'affaiblissement général. Il en résulte que les causes excitantes de l'avortement agissent avec d'autant plus de force et d'efficacité sur les femmes, qu'elles sont dans un état de débilité plus profond. C'est ainsi qu'une abstinence très sévère, que des hémorrhagies abondantes, que des veilles prolongées disposent puissamment à l'expulsion du fœtus, ou même le provoquent, en diminuant la force des sujets et en augmentant leur susceptibilité.

La pléthore sanguine, quoique opposée à l'état dont il vient d'être question, apporte aussi des obstacles, mais par un mécanisme différent, aux résultats heureux de la grossesse. Il paraît, alors, qu'un sang trop riche et trop abondant, se dirigeant vers l'utérus, engorge cet organe, l'irrite, et rend l'avortement si facile que la cause extérieure la plus légère suffit ensuite pour l'opérer.

La matrice peut être un centre habituel de

fluxion sanguine chez des femmes qui ne présentent presque aucun signe extérieur de pléthore. On reconnaît cet état à la chaleur, à la tension, à la sensibilité des parties génitales et du col de l'utérus. Les femmes qui sont dans cet état éprouvent de fréquentes lassitudes et des pesanteurs dans les régions lombaires et dans le fond du bassin.

Les convulsions provoquent l'avortement chez un assez grand nombre de femmes. Elles dépendent ou de l'irritation dont l'utérus est le siège, ou de l'afflux d'une trop grande quantité de sang au cerveau pendant les derniers temps de la grossesse. Dans l'un et l'autre cas, les mouvements spasmodiques se propagent à la matrice et entraînent l'accident dont nous nous occupons.

Les passions vives, telle que la joie, la colère, la terreur, toutes les impressions morales violentes, déterminent facilement l'expulsion prématurée du fœtus. Chez les femmes qui sont déjà prédisposées à cet accident, ces causes semblent déterminer dans toute la machine un ébranlement convulsif qui suffit pour provoquer la contraction de la matrice.

Les odeurs fortes, pénétrantes et qui excitent vivement les nerfs, déterminent aussi les contrac-

tions de l'utérus et la sortie du fœtus. L'ébranlement produit par une explosion, par le canon, par un coup de tonnerre, peut provoquer des mouvements convulsifs qui se propagent rapidement à la matrice.

Baudeloque disait, dans ses cours, qu'il avait donné des soins à soixante-deux femmes menacées ou affectées d'avortement, après l'explosion de la poudrière de Grenelle. Les impressions faites par l'application subite des corps froids sur la peau, celles qui résultent de l'immersion de tout le corps, ou de l'une de ses parties, dans l'eau froide, agissent de la même manière que les causes précédentes; elles provoquent sympathiquement l'action insolite de l'utérus.

Il est des femmes qui éprouvent, peu de temps après la conception, une ardeur extraordinaire pour le coït. Quelques-unes d'entre elles sont agitées par des tremblements involontaires en entendant seulement parler de cet acte, ou bien à l'occasion du plus léger attouchement.

La prudence conseille que les personnes qui sont dans cet état s'abstiennent de toute excitation génitale. Il est même toujours convenable que les femmes se privent de coït pendant la première et pendant la

dernière époque de la grossesse. L'irritation que cette action établit vers la matrice peut provoquer des pertes, des contractions et, par suite, la rupture des adhérences plus ou moins solides qui retiennent le fœtus dans l'organe où il s'est développé. Il n'est pas rare de trouver des femmes qui détruisent ainsi ce qu'elles ont ébauché et qui recommencent incessamment un travail toujours infructueux.

Les irritations vives des organes qui sont unis à l'utérus par une sympathie directe déterminent fréquemment l'avortement. L'inflammation de l'estomac, du canal intestinal, et spécialement de l'extrémité inférieure du gros intestin, celles des reins, des urétères, de la vessie, sont des causes puissantes de cet accident. C'est en agissant sur ces organes que la plupart des médicaments connus sous le nom d'abortifs produisent leurs funestes effets. On ne saurait faire trop d'efforts pour répandre cette vérité, que ces substances font courir autant et même plus de danger à la femme qui en fait usage qu'à l'enfant contre lequel ils sont dirigés.

Les coups, les chutes sur la région hypogastrique et sur la partie inférieure du tronc, les vête-

ments trop serrés, ceux surtout qui compriment l'abdomen, les ébranlements produits par la danse, le rire, le saut, les efforts, la toux opiniâtre, les longs voyages dans des voitures mal suspendues, la marche prolongée, etc., sont autant de causes physiques qui ébranlent l'utérus, peuvent détacher le placenta et provoquer l'avortement.

C'est un préjugé assez généralement répandu que le pronostic de l'avortement est plus grave que celui de l'accouchement; mais l'observation démontre que le travail nécessaire à l'expulsion d'un embryon ou d'un fœtus à peine développé, constamment moins long, moins pénible, est suivi de moins d'accidents que celui que la nature emploie pour faire sortir un enfant à terme. On conçoit, en effet, qu'un corps très mince traverse plus aisément les parties génitales que ce même corps devenu beaucoup plus volumineux. L'hémorrhagie qui suit l'avortement spontané est peu abondante; la fièvre de lait se fait à peine remarquer, les lochies se terminent en très peu de temps. Ce qui rend l'avortement dangereux, c'est la cause qui l'a déterminé, c'est le trouble que cette cause a produit dans les fonctions, c'est l'irritation de la matrice, des autres viscères abdominaux ou du péritoine, qui l'accompagne ou qui lui succède.

Lorsque l'avortement a lieu pendant les premiers mois de la grossesse, il est par lui-même moins grave encore que celui qui s'opère à une époque voisine de l'accouchement. Mais il arrive assez souvent alors que l'œuf ne sortant pas tout entier, le placenta reste dans la matrice et devient la cause d'hémorrhagies plus ou moins abondantes, jusqu'à ce qu'il ait été expulsé. Les obstacles à la délivrance sont les seules circonstances qui puissent rendre l'avortement dangereux à cette époque, et qui autorisent le pronostic fâcheux qu'on portait, car, dans les cas ordinaires, l'expulsion du fœtus est alors très facile, l'hémorrhagie peu considérable et la fièvre nulle.

Les maladies aiguës, comme les causes accidentelles externes, provoquent dans l'organisme maternel des troubles brusques plus ou moins prolongés qui, suivant leur degré d'intensité ou de prédisposition de la mère, restent sans effet sur la grossesse, qui suit son cours régulier ou en détermine l'interruption. Cette interruption survient de plusieurs manières. Quelquefois, comme on a pu l'observer dans certaines maladies contagieuses, le fœtus contracte la maladie de la mère; le plus souvent il succombe par suite de troubles survenus

dans la circulation; d'autres fois, ces troubles éveillent directement l'action excito-motrice de la matrice, et le fœtus est expulsé vivant ou tout récemment mort.

La variole acquiert, par le seul fait de la grossesse, une gravité exceptionnelle pour la mère et aussi généralement funeste pour le fœtus.

La scarlatine et la rougeole partagent jusqu'à un certain point les mauvaises chances de la variole.

La fièvre typhoïde a une influence assez fâcheuse; cependant beaucoup de femmes la traversent en état de grossesse sans accidents essentiellement graves.

La pneumonie est l'affection qui provoque le plus souvent l'avortement ou l'accouchement prématuré.

De toutes les maladies constitutionnelles, la syphilis est celle qui cause le plus fréquemment l'avortement, soit qu'elle ait atteint, à une époque plus ou moins rapprochée, ou le père ou la mère, soit qu'elle ait frappé tous les deux à la fois.

Les fièvres intermittentes exercent une influence incontestable sur le produit de la conception. La mort du fœtus peut en être la conséquence si on n'apporte pas de remède à la maladie.

VII

SIGNES PRÉCURSEURS

Les signes précurseurs de l'avortement sont souvent difficiles à reconnaître. Cet accident a quelquefois lieu sans être précédé par aucun phénomène insolite, mais il est le plus souvent annoncé par un malaise intérieur, des frissons le long du dos et de la région lombaire, des pesanteurs et des douleurs profondes dans les lombes, dans le bassin, et qui s'étendent jusqu'au rectum, au vagin et à la vulve. Une hémorrhagie utérine, plus ou moins abondante, le précède immédiatement et dépend du décollement du placenta.

L'affaissement des mamelles, l'évacuation par le mamelon d'un liquide séreux et ténu, la descente de la matrice dans le bassin sont des signes qui, lorsqu'ils se joignent aux phénomènes caractéristiques de la mort du fœtus, annoncent, dans le dernier temps de la grossesse, que l'avortement est infaillible et que même il est prochain.

Pendant les premières semaines, après quelques-uns des prodromes décrits ci-dessus, on voit apparaître tout à coup un écoulement de liquide séreux, tantôt complètement incolore, tantôt teint par le sang.

L'écoulement qui se fait généralement sans douleur augmente bientôt d'abondance et devient sanguin.

Après une série de douleurs peu vives et intermittentes, apparaissent quelques petits caillots sanguins parmi lesquels on peut distinguer de petits lambeaux de membranes. Puis, l'écoulement sanguin disparaît et tout rentre dans l'ordre.

A la fin du deuxième mois et pendant le troisième, après les signes avant-coureurs, l'écoulement est ordinairement sanguin d'emblée et beaucoup plus abondant; il acquiert rapidement les proportions d'une hémorrhagie plus ou moins forte, les douleurs, qui se déclarent plutôt que dans les premiers cas, sont aussi plus vives, plus pénibles et se prolongent davantage, puis le col se dilate lentement et laisse enfin échapper tout ou partie de l'œuf. Souvent, en effet, l'expulsion ne se fait qu'en plusieurs fois, c'est d'abord le fœtus, puis les autres débris de l'œuf.

Pendant les quatrième, cinquième et sixième mois, les symptômes et le mécanisme de l'avortement se rapprochent de plus en plus de l'accouchement à terme.

Les premiers symptômes consistent toujours en un écoulement de sang ou d'un liquide séreux plus ou moins teint de sang, et en douleurs utérines intermittentes et caractéristiques du travail de la parturition, la rupture de la poche des eaux, s'effectuant plus ou moins tôt, selon sa résistance ou sa faiblesse. Le plus ordinairement, le fœtus est expulsé le premier, puis, après lui, c'est l'arrière faix.

On voit souvent, après le quatrième mois de la grossesse, un autre genre d'avortement : on observe en même temps une certaine altération dans le faciès de la femme, une agitation plus ou moins vive du fœtus, dont les mouvements et les bruits du cœur s'affaiblissent graduellement et finissent par cesser complètement; puis les phénomènes sympathiques de la grossesse disparaissent, les seins s'affaissent, le volume de l'utérus et de tout le ventre diminue, la femme éprouve alors souvent la sensation d'un poids inerte, qui tombe sur le côté duquel elle se couche.

L'époque du travail d'expulsion est très variable après l'action de la cause; quelquefois, ce n'est que plusieurs semaines après la mort du fœtus. C'est dans ce cas que les membranes étant restées intactes, le fœtus subit une sorte de macération, ou mieux, de momification, sans qu'on remarque aucun signe de putréfaction. Celle-ci ne se manifeste, en effet, que lorsque les membranes sont rompues, donnant accès à l'air extérieur; c'est alors que l'épiderme se détache partiellement ou presque en entier, quelquefois même peu d'heures après la mort du fœtus.

Un cas qui se présente avec les caractères de la plus haute gravité, c'est, après l'expulsion du fœtus, la rétention du placenta : elle n'est pas rare aux troisième et quatrième mois. C'est dans le cas d'une hémorrhagie persistante qu'il est nécessaire de visiter avec soin les linges placés sous la femme, porter toute son attention sur les produits expulsés et s'assurer, par une inspection minutieuse et des lavages, s'ils se composent de caillots seulement ou de tout ou partie de la masse placentaire. Une négligence peut, en ce cas, laisser subsister une cause permanente d'hémorrhagie grave, quelquefois mortelle, ou d'infection putride par le séjour des débris de l'œuf.

Après un avortement, il faut éviter autant que possible le retour trop rapproché d'une nouvelle grossesse. Mais celle-ci existant, la femme doit se placer dans les conditions hygiéniques les plus favorables et éviter l'usage du corset, des jarretières, des vêtements trop lourds, des chaussures à talons trop élevés; s'abstenir absolument des bains; ceux-ci ne devront être mis en usage qu'après le quatrième mois. Les bains de pieds, ainsi que les injections, doivent être évités.

L'exercice est nécessaire à la femme enceinte, même à celle qui a avorté. La constipation et la diarrhée doivent être combattues par tous les moyens connus. Enfin, la femme doit éviter toute émotion morale.

Lorsqu'une femme a déjà avorté et qui soupçonne seulement pouvoir être enceinte de nouveau, est prise d'un léger écoulement sanguin, à quelque époque que ce soit, il faut agir comme si on redoutait ce dernier accident et se mettre au lit, éviter absolument toute fatigue, tout effort, s'abstenir de boissons ou d'aliments excitants ou trop chauds, vider l'intestin à l'aide de lavements presque froids et éviter toute cause d'excitations physiques et morales.

VIII

AVORTEMENT PRATIQUÉ D'URGENCE

Lorsque l'existence de la mère est mise en péril par le développement du produit de la conception, on sacrifie l'enfant pour sauver celle-là.

On a été conduit à provoquer l'avortement dans deux conditions fort différentes; dans l'une, l'indication est fournie par l'étréitesse extrême des voies naturelles, ne laissant d'autres alternatives que l'opération césarienne ou le sacrifice du fœtus; dans l'autre, l'indication est fournie par divers accidents graves qui menacent très prochainement l'existence de la femme enceinte, et qui sont si intimement liés à la grossesse qu'on est autorisé à croire qu'en l'interrompant à propos, on les fera cesser. Le moment d'agir est déterminé par la certitude de l'imminence du danger.

On considère comme rétrécissements extrêmes du bassin, indiquant la nécessité de l'avortement,

ceux dont l'étendue du diamètre ne permet plus de compter sur l'accouchement prématuré artificiel, c'est-à-dire lorsque le diamètre le plus réduit a moins de cinq centimètres et demi. Les rétrécissements extrêmes étant facilement accessibles au doigt, éloignent les chances d'erreurs et permettent une mensuration presque exacte.

L'obturation du bassin par des tumeurs volumineuses qui ne peuvent être ni déplacées, ni ponctionnées, ni enlevées, forme un autre genre de rétrécissement extrême du canal, où l'indication de l'avortement provoqué peut être formelle.

La provocation de l'avortement fondée sur les dangers que font courir à la mère et à son fruit quelques-unes des maladies propres à la grossesse ne doit pas permettre d'hésitation. Ces accidents qui menacent sérieusement la vie de la femme et qui peuvent faire poser la question de l'avortement ne sont pas communs pendant les premiers mois de la grossesse.

Les déplacements de la matrice dans la cavité du bassin, lorsqu'ils sont complètement irréductibles, malgré l'emploi de tous les moyens connus, provoquent des accidents graves d'étranglement et d'inflammation, ce qui n'a guère lieu avant

le troisième mois. En ce cas, il arrive assez souvent que la grossesse s'arrête d'elle-même et que l'avortement se fait spontanément.

L'éclampsie a été rangée parmi les indications les plus pressantes de l'avortement. Si l'on voit, en effet, les convulsions cesser quelquefois après l'expulsion du fœtus, il arrive assez souvent que ces convulsions n'ont pas été arrêtées par elles et ont entraîné la mort de la femme. Si les accidents convulsifs ont un caractère grave et une marche accélérée, il est douteux que la provocation au travail puisse rendre les services qu'on attend; le remède alors sera trop tardif, au moins tant qu'on ne possèdera pas un moyen doux et à très courte échéance de provoquer le travail.

Les vomissements, si communs pendant la première moitié de la grossesse, deviennent plus souvent incoercibles et compromettants pour la femme qu'on ne le suppose généralement. De nombreux exemples prouvent que les vomissements peuvent résister au temps et à tous les moyens que l'art met en œuvre, et qu'ils sont assez souvent mortels; mais que, au contraire, la mort du fœtus ou son expulsion font cesser presque immédiatement cet accident redoutable,

On en a conclu qu'il était indispensable, dans les cas désespérés, d'avoir recours à la provocation de l'avortement.

Dans les vomissements de la grossesse, l'avortement aura le plus de chance de réussite pendant cette période de la maladie caractérisée par les phénomènes suivants : vomissements presque incessants, amaigrissement et faiblesse condamnant la malade à un repos absolu; syncopes, sous l'influence du moindre mouvement ou de la moindre émotion, altération déjà profonde des traits, réaction fébrile forte et continuée, acidité excessive de l'haleine, insuccès de toute médication. L'opération dans ce cas devient une nécessité.

Les modes opératoires pour provoquer l'avortement sont les mêmes que ceux employés dans l'accouchement prématuré. Ils relèvent tous de l'excitation portée directement sur l'utérus : excitation qui aboutit plus ou moins promptement à mettre en jeu, d'une manière définitive, l'action motrice de l'organe.

La douche vaginale étant exempte de souffrances est d'autant plus souvent employée qu'elle ne souffre pas de difficultés, et donne souvent des

résultats satisfaisants. L'effet est quelquefois très prompt : des contractions suivies peuvent se manifester après la troisième ou quatrième douche. C'est le moyen mis en usage lorsqu'on a, comme dans les rétrécissements ou les obstructions du bassin, le loisir de choisir le moment le plus favorable.

La dilatation du col de l'utérus peut être encore obtenue à l'aide d'une éponge préparée. Cette éponge sèche, fortement serrée à l'aide d'une ficelle qui l'enveloppe de ses circuits multiples, est introduite dans le col; en s'humectant, elle acquiert une force d'expansion lente et douce. Cependant son application paraît être difficile.

La ponction directe de l'œuf est le seul moyen d'un effet assuré et constant, dit le Dr Jacquemier; il est aussi le premier qui ait été employé. La ponction est généralement une opération simple et facile. La sonde utérine, ou tout autre instrument plus ou moins analogue, à extrémité conique, suffit le plus souvent.

Dans les cas où l'indication est pressante et ne comporte pas de retards, si les moyens auxquels la préférence tout d'abord est accordée ne paraissent pas applicables, on doit avoir recours à la perfo-

ration de la membrane, et, dès que le col est ramolli et relâché, on applique l'éponge préparée.

Mais il ne faut pas se dissimuler les difficultés que l'on rencontre souvent à faire pénétrer dans la cavité utérine une sonde, à cause des étroitures des courbures que peut présenter le col.

Cette difficulté est certainement plus grande qu'on ne se le figure en général, et cela suffit pour expliquer la raison qui fait que les matrones interlopes font si souvent fausse route dans leurs opérations criminelles, ce qui rend l'avortement clandestin si redoutable dans ses suites.

IX

L'AVORTEMENT CRIMINEL

L'avortement criminel diffère de l'infanticide en ce que ce dernier est le meurtre, c'est-à-dire l'homicide commis volontairement d'un nouveau-né, tandis que, dans l'avortement, on empêche un enfant non encore né d'arriver à l'époque où, ayant acquis tout son développement, il s'isolerait naturellement du sein de sa mère. Ce résultat est également la mort d'un individu faisant partie de l'espèce humaine.

Si l'infanticide inspire de l'horreur à la plupart des femmes, il est très commun de trouver chez elles moins de répugnance pour l'avortement, surtout chez la jeune fille, dont la raison a été peu ou point cultivée d'après les principes d'une morale sévère, et qui n'a pas goûté les douceurs de l'amour maternel. Un être dont elle ne se forme encore aucune idée, qui n'est pour elle qu'un sujet de

chagrins présents, de misère ou de crainte pour l'avenir, ne peut lui inspirer le même intérêt qu'elle éprouve pour lui, lorsque, fruit d'une union légale, il s'annonce comme le gage d'un amour hautement avoué.

Placée entre le malheur de sa vie tout entière et une faute dont souvent elle ne connaît pas l'énormité; trompée par les sophismes d'un séducteur ou d'un agent de corruption, elle cède à de criminelles insinuations. La morale la condamne et la loi doit la punir, mais l'opinion publique doit la plaindre, puisque c'est une de ses victimes.

Cette indulgence serait un crime à l'égard des femmes profondément immorales, qui, ne vivant que pour le plaisir, trahissent le vœu de la nature et se font un jeu de se soustraire aux douleurs, aux fatigues de la maternité. Il faut donc se garder de les confondre avec les malheureuses dont il vient d'être question. La loi ne saurait être trop sévère pour des êtres aussi dépravés, lorsqu'elle peut les atteindre, et, si elles échappent trop souvent au châtement qu'elles ont mérité, que du moins l'opinion les flétrisse sans pitié.

Ces avorteuses, si communes chez les Romains au temps de Juvénal, qui a retracé leurs crimes

avec tant d'énergie, ne le sont peut-être pas moins aujourd'hui. Maintenant, comme alors, on les rencontre surtout dans les dernières classes du peuple et dans les hauts rangs de la société, les deux extrêmes de l'espèce humaine, qui ne diffèrent que parce que, chez les uns, le vice est à découvert et dans toute sa laideur, tandis que, chez les autres, il est voilé par l'élégance et l'hypocrisie.

L'avortement est une coutume nationale chez certains peuples peu éclairés, et, par un contraste étrange, Aristote et Platon ont pensé qu'on devait y avoir recours pour restreindre la population dans certaines limites. Cette opinion est erronée : l'état social le plus parfait est celui qui procure le plus de repos et de liberté, en contrariant le moins possible la nature. L'avortement, l'infanticide, l'homicide et la guerre, allant directement contre ce but, et n'étant d'aucune utilité pour le corps social, doivent être considérés comme autant de crimes, et c'est avec raison que la morale, la philosophie les réprouvent.

Jamais l'avortement, chez les peuples où il est passé en coutume généralement et ouvertement admise, n'a été l'effet de la législation. Voltaire a dit, avec raison, que les mauvaises actions n'étaient

nulle part mises au rang des actions vertueuses.

Ce qui doit être fait pour rendre les avortements moins fréquents consiste surtout à éclairer les femmes sur les dangers qu'elles courent en cherchant à se faire avorter, et à rendre vulgaire la législation édictée contre le crime d'avortement, et faire ressortir l'énormité de cette action aussi répréhensible que l'infanticide.

Malheureusement, l'avortement est plus difficile à constater que l'infanticide; il remplit mieux le but de la femme criminelle qui désire éviter le blâme public et ne pas se dérober un seul moment au libertinage, il paraît moins criminel que l'infanticide, quoiqu'il n'y ait réellement qu'une nuance d'autant moins prononcée que le fœtus est plus près de l'époque de sa naissance. Voilà pourquoi l'avortement est si commun, et ce qui oblige à recourir aux peines effectives qui ne préviennent que très indirectement et très faiblement les crimes commis dans l'ombre.

X

MANŒUVRES ABORTIVES

On désigne sous le nom d'*emménagogues* les médicaments auxquels on attribue la propriété de faire couler les règles. Il n'en est aucun qui jouisse spécifiquement de cette propriété; tous la possèdent quand on les place avec habileté selon les cas.

Les substances emménagogues qui ont été les plus préconisées jusqu'ici sont particulièrement les plantes plus aromatiques qu'amères, les ferrugineux et les gommés fétides, en général tous les toniques et tous les excitants, tous les moyens susceptibles d'accélérer le mouvement circulatoire.

La rue, la sabine, l'if, la tanaisie, la matricaire, l'armoise, le safran, sont réputés les plus actifs des emménagogues; c'est une erreur, ces substances n'ont d'autre vertu que de stimuler, d'enflammer la membrane des voies digestives par leur action directe et de produire un effet analogue sur les

membranes de même nature, qui sont en rapport d'action avec celle-ci.

Les purgatifs diastiques et principalement l'aloès ne méritent pas davantage le titre d'emménagogues; ils n'agissent qu'en irritant le gros intestin et par sympathie la matrice, mais leur action sur ce viscère est toujours incertaine, rarement efficace, tandis que celle qu'ils exercent sur le tube intestinal n'est ni équivoque, ni dépourvue de danger, quand on les donne à trop hautes doses ou à doses trop rapprochées.

Le vulgaire a toujours pensé que tous ces médicaments agissaient directement sur le fœtus. Des expériences ont été faites qui établissent que des substances absorbées par la mère peuvent se retrouver dans l'embryon, mais rien ne démontre une action prédominante atteignant le fruit et causant isolément la mort. Le fœtus succombe sous l'influence du trouble général ou de la lésion locale déterminée par les moyens abortifs.

« Parmi les femmes qui se laissent entraîner au crime d'avortement, dit Tardieu, il en est bien peu qui, avant de se décider au parti extrême d'une opération dont ils redoutent à bon droit les dangers, ne cherchent à l'éviter en recourant à tous les

moyens qu'elles supposent pouvoir la rendre inutile. La plupart confessent avoir fait usage de quelques breuvages ou s'être soumises à quelques pratiques particulières. Celles-ci consistent principalement en émissions sanguines générales ou locales, en pédiluves ou demi-bains et fumigations, ou en bains entiers, et enfin en compressions du ventre, exercices forcés, fatigue ou même chute volontaire.

« Si l'on peut dire, en général, qu'aucun de ces moyens n'est par lui-même et d'une manière absolue capable de produire l'avortement, il n'en faut pas moins reconnaître que chacun d'eux a pu exceptionnellement déterminer un semblable résultat et peut aussi, dans un cas donné, justifier la prétendue puissance qu'on lui attribue. Cependant, j'ai hâte d'ajouter que presque toujours ces pratiques ne sont que le prélude et parfois l'auxiliaire de manœuvres directes plus efficaces, qu'elles servent souvent à cacher aux yeux même des victimes abusées qui s'y livrent. »

..... « Les breuvages jouent un rôle bien plus large, dit encore le Dr Tardieu, dans la pratique des avortements. Depuis les médicaments purgatifs, ou même simplement diurétiques et sudorifi-

ques, jusqu'aux emménagogues et aux substances auxquelles on comprend quel vaste champ est ouvert aux préjugés du vulgaire et aux tentatives empiriques des matrones et des charlatans, je serai fort en peine d'énumérer les innombrables recettes, qui ont pu être composées et administrées dans le but de provoquer l'avortement et dont l'emploi est surtout répandu dans les campagnes. Leur multiplicité n'a d'égale que leur impuissance; mais lorsque l'on voit les auteurs les plus récents répéter les uns après les autres une longue liste de substances aussi innocentes que la scille, le gaïac, l'armoise, le safran, l'aloès, la mélisse, la matricaire, l'absinthe, le genièvre, on ne saurait trop répéter qu'aucune d'elles n'a jamais pu produire l'avortement. Il n'en faut pas moins noter qu'elles doivent à cette espèce de notoriété d'être employées par un grand nombre de femmes, et d'être même conseillées par certaines personnes dans une intention coupable, au début de la grossesse ».

Voici une observation du Dr Tardieu d'un cas d'avortement par l'ergot de seigle et par deux saignées :

« Le 19 janvier 1850, nous avons eu à visiter à Montrouge une jeune fille âgée de 18 ans qui dit

avoir été victime d'une tentative d'avortement de la part d'un médecin au service duquel elle était, et qui l'avait rendue mère. Dès les premières fois que les règles avaient manqué, il lui avait administré, pendant quatre jours, trois prises d'une poudre jaune grisâtre provenant de grains noirs, comme des grains de blé. Deux saignées avaient été pratiquées en outre au premier et au deuxième mois et le sang avait servi à tacher le linge pour faire croire à l'existence des règles. Il s'agissait d'apprécier ces faits qui, du reste, n'avaient pas arrêté la grossesse. Or, la poudre dont la fille L... dit avoir fait usage est suffisamment caractérisée par ses explications pour que l'on y reconnaisse la poudre d'ergot de seigle. Cette substance, malgré ses effets incertains, possède des propriétés abortives. D'ailleurs, à l'époque de la grossesse où cette fille l'a prise, l'emploi ne saurait en être justifié et elle était manifestement administrée dans le but de provoquer l'avortement. »

Des moyens mécaniques sont employés pour provoquer l'avortement; ils sont de deux sortes : les extérieurs et les intérieurs.

Les chutes, coups, chocs, pressions, sont les premiers. Un coup de pied sur le ventre peut pro-

voquer l'avortement sans pour cela laisser de traces sur la peau. L'accident peut se produire très rapidement, en douze heures quelquefois, mais, le plus ordinairement, il est plus tardif.

Des femmes se sont exposées à des chocs, à des chutes graves, pour atteindre leur but, lorsqu'elles n'avaient point de complices, et cela avec une patience incroyable.

Moriceau cite l'histoire d'une femme grosse de sept mois qui, dans un incendie, se laissa glisser du troisième étage, tomba sur des pierres, se cassa le bras, sans que la grossesse fût troublée.

Velpeau a vu une femme qui tomba dans une cave et se fractura une jambe, sans avorter. Mende dit avoir soigné une femme dont l'enfant avait éprouvé des fractures par suite de coups, et qui termina normalement sa grossesse.

Les manœuvres mécaniques internes sont d'une gravité exceptionnelle : ce sont elles qui maintenant sont le plus fréquemment mises en pratique.

« Voici comment se passent les faits de ce genre, dit le Dr Troudes ; après des essais préliminaires, des tentatives inutiles, la résolution est prise, le marché est débattu et conclu ; l'opération est pratiquée dans une dernière visite, soit chez la

femme, le plus souvent au domicile du complice. On a promis de faire couler, passer ou fondre l'enfant ; la femme peut même rester dans l'ignorance des pratiques qu'elle aura à subir ; le complice se prémunit ainsi contre les aveux possibles de sa victime... »

— « Plusieurs fois déjà, dit Tardieu, elle s'est soumise au toucher, et elle peut croire qu'il en est encore ainsi lorsque le doigt introduit dans les parties sexuelles l'instrument avec lequel le crime sera accompli. La femme reste debout, comme dans une exploration ordinaire. C'est ainsi que beaucoup de victimes soutiennent de la meilleure foi du monde que la sage-femme s'est bornée à leur introduire un doigt dans la matrice, et que cette introduction n'a différé des précédentes que par les suites. »

Les procédés employés sont les suivants : le tamponnement, la dilatation du col, le décollement de l'œuf, la perforation des membranes. L'arsenal découvert au domicile des prévenus n'est ni nombreux, ni compromettant, s'il appartient à la profession médicale : ce sont des seringues avec ajustage de sondes, un spéculum, un stilet énorme, un trocart, quelques fioles avec des liquides ; aucun

instrument qui par sa spécialité indique la nature des opérations. Dans les affaires criminelles, on voit apparaître les armes les plus simples et les plus imprévues : aiguilles à tricoter en bois et en fer, tringles de rideau, plumes d'oie, fil de fer, broche, fuseau. Cependant les méthodes tendent à se régulariser, et les coupables imitent de plus en plus les procédés simplifiés que l'on met en usage pour les accouchements provoqués.

Comme nous l'avons dit, l'emploi des douches est fort en usage, mais cependant, pour qu'il ait quelque chance de succès, il faut qu'il soit manié par des mains expérimentées.

L'injection interne a ses dangers ; à plus forte raison en entraîne-t-elle dans les pratiques criminelles de l'avortement où l'état moral de la femme, l'absence de soins, les imprudences même conseillées par les complices accroissent le péril.

« — Nous avons vu, dit le Dr Troudes, deux femmes succomber aux suites de ces manœuvres, et une troisième être atteinte d'une métrite persistante avec hypertrophie de l'organe. La nature du liquide est indifférente, mais le charlatanisme s'introduit aussi dans cette odieuse pratique ; l'opérateur fait usage de liquides diversement

colorés, auxquels il attribue une action particulière, et qu'il met à un haut prix. Ce sont des mélanges d'eau de savon, de vin de quinquina, de décoction d'ergot de seigle ou de sabino, des infusions aromatiques avec addition d'huiles essentielles. »

Les membranes sont déchirées avec les organes les plus divers, c'est le procédé le plus prompt et le plus infaillible, mais ce procédé entre des mains inhabiles peut blesser gravement la matrice et y laisser des traces irrécusables.

Les accidents consécutifs à l'avortement provoqué sont très fréquents. Si les fausses couches sont généralement considérées comme ayant des suites plus fâcheuses que les accouchements, cette assertion s'applique avec plus de vérité encore aux avortements criminels. La métrite-péritonite est d'ordinaire la complication la plus certaine. La femme peut y survivre et même se rétablir, mais il est assez commun que sa santé en soit altérée pour le reste de ses jours.

La mort est la conséquence funeste de l'avortement criminel. La femme peut mourir subitement pendant la manœuvre abortive. La syncope peut se déterminer ; provoquée par une vive douleur et aggravée par l'émotion, elle entraîne la mort,

« Une jeune femme grosse de quatre mois, dit le Dr Troudes, bien portante, entre chez un médecin ; elle reste un demi-quart d'heure seule avec lui ; tout à coup elle pousse des cris, on accourt, elle est tombée expirante devant le médecin qui cherche en vain à la rappeler à la vie ; elle meurt en quelques instants. A l'autopsie, on trouve des érosions du col et le placenta en partie décollé ; du sang frais tache la chemise. Il n'existe aucune trace de congestion, ni du poumon, ni du cerveau. La mort a été le résultat d'une syncope provoquée par la manœuvre abortive. »

Le Dr Ollivier d'Angers rapporte le fait suivant :

« Jeune fille de vingt-trois ans, enceinte de trois mois, se rend chez une sage-femme qui lui introduit dans les parties un instrument très aigu ; au moment où celui-ci a pénétré très profondément, elle ressent une violente douleur dans le ventre, un peu de sang s'écoule et les souffrances augmentent, elle est obligée de passer la nuit chez la sage-femme qui la ramène le lendemain chez elle et l'abandonne. Les douleurs vont en augmentant rapidement et, malgré le traitement le plus énergique, la mort survient en quatre jours.

« A l'autopsie, on trouve une péritonite très

aiguë, dont le principal foyer est concentré autour de la matrice. Celle-ci renfermait un fœtus dans ses membranes intactes. Dans l'épaisseur des parois du col, une perforation étroite se prolonge en haut et en arrière jusqu'à 6 centimètres environ et s'ouvre à la partie postérieure de l'utérus. La surface de la plaie fistuleuse était noire, mais les tissus environnants étaient sains. Il n'y avait aucune trace de caillots sanguins, l'œuf n'avait pas été intéressé. »

Dans les conditions les plus ordinaires la mort est le résultat de l'hémorragie utérine, de la péritonite et de la métrite. Dans quatre-vingt-seize cas judiciaires dont l'issue a été connue, le Dr Tardieu note quarante six morts.

La mort a lieu généralement en quelques heures par l'hémorragie et en quatre ou cinq au plus par la péritonite.

« La sensation qu'éprouvent les femmes au moment de l'introduction d'un instrument dans l'intérieur de la matrice et de la perforation des membranes est extrêmement variable, dit Tardieu, et les révélations qu'elles font à cet égard semblent tout à fait contradictoires. Quelques-unes, en effet, ne ressentent presque rien, à peine une sen-

sation incommode qu'elles désignent sous le nom de farfouillement; pour d'autres, c'est une simple piqûre. Si c'est une injection qui a été faite, elles sentent un liquide qui monte dans le corps et n'accusant d'abord qu'une douleur modérée; mais, chez le plus grand nombre, l'opération détermine instantanément une douleur violente, un déchirement dans le bas-ventre et l'épigastre, suivi assez souvent d'attaques de nerfs ou de défaillances et de perte de connaissance complète. Presque toujours il s'écoule une petite quantité de sang, plus rarement un peu de liquide amiotique. A partir de ce moment, si l'opération n'a pas manqué son but, cas dans lesquels les femmes conservent seulement quelque temps des douleurs dans le bas-ventre et dans les reins, le sang reparaît sous forme de pertes de plus en plus répétées. Du reste, à moins d'accidents immédiatement graves, les femmes sont contraintes à des marches forcées et à un exercice qui est bien fait pour aggraver les suites de l'opération. On comprend que les véritables auteurs du crime ont hâte d'éloigner celles dont la complicité est une accusation de plus, et comme rien ne s'oppose le plus souvent à ce qu'une femme puisse se soutenir et marcher aussitôt après avoir subi les ma-

nœuves, on s'empresse de lui conseiller de rentrer chez elle à pied. La marche a, en outre, l'avantage de favoriser l'écoulement du sang et des contractions utérines, ce qui explique pourquoi une longue promenade est ordinairement prescrite après l'opération aux femmes même qui doivent séjourner dans des maisons d'accouchement. »

Observation du Dr Tardieu d'un cas d'avortement tenté par la sabine et terminé par la piqûre :

« — Une femme, âgée de vingt-huit ans, bien réglée, ayant eu déjà un enfant, devenue clandestinement enceinte et parvenue à deux mois et demi environ de sa grossesse, recourt d'abord, dans le but de se faire avorter, à l'usage de la sabine. Elle prit, pendant plusieurs jours de suite, 10 à 40 gouttes d'essence de cette plante, sans éprouver autre chose que quelques tranchées passagères et des nausées non suivies de vomissements. Ces essais étant restés infructueux, elle se décida à se confier à une sage-femme qui la soumit à deux reprises à une opération, consistant dans l'introduction d'un stylet profondément porté dans les parties sexuelles à l'aide d'un spéculum. Cette femme, très explicite dans ses aveux, dit n'avoir éprouvé qu'une sorte de farfouillement et de mouvements désa-

gréables dans la matrice. L'opération ne fut d'ailleurs suivie d'aucun écoulement de sang ou de tout autre liquide et, pendant huit jours, il n'y eut pas d'autres signes du côté de l'utérus que des espèces de déchirements qui se faisaient sentir par moment dans le ventre et le bassin. C'est alors qu'une dose d'ergot de seigle détermina le travail et amena rapidement l'expulsion du fœtus sans autre accident qu'une perte abondante. »

XI

L'AVORTEMENT
PAR SUITE DE COMPRESSION

Il est démontré que l'origine d'avortements donnant comme produit un monstre peut avoir sa raison d'être dans les perturbations survenues, après la conception; par exemple, une chute, un coup, une vive impression morale, peuvent venir troubler la grossesse, jusque-là très régulière, et celle-ci, dès lors, toujours très difficile, malade, extraordinaire, se termine à sept ou huit mois par la naissance d'un monstre.

Il est à remarquer qu'il naît moins de monstres dans la classe aisée de la société que dans les classes les plus pauvres, où les femmes sont obligées de se livrer, lors même qu'elles sont enceintes, à de pénibles travaux et, de plus, où elles ont souvent à souffrir de mauvais traitements.

Un fait très analogue est la fréquence plus grande des grossesses monstrueuses parmi les

femmes non mariées. Les inquiétudes, les chagrins, les tourments moraux de tous genres qui accompagnent et troublent si souvent les grossesses illégitimes, expliqueraient déjà suffisamment cette fréquence plus grande, mais elle tient aussi en partie aux précautions dangereuses que les filles-mères prennent souvent pour dissimuler leur état, même aux tentatives d'avortement auxquelles elles ont recours.

Quand il est possible de connaître avec exactitude les circonstances d'une grossesse terminée par la naissance d'un monstre, on a toujours su, d'une manière positive, que la mère avait, ou reçu un coup violent sur l'abdomen, ou exercé sur cette région une compression prolongée, ou fait une chute dont le contre-coup s'est fait ressentir sur l'utérus.

Dans le petit nombre de cas où l'on n'a pas constaté la violence extérieure, la mère avait du moins éprouvé une révolution morale, dont l'effet immédiat avait été nécessairement une vive et subite réaction sur les viscères de l'abdomen, ou bien encore elle avait été atteinte d'une grave maladie abdominale, accompagnée de fièvre, de violentes coliques et de délire.

Geoffroy Saint-Hilaire rapporte qu'une jeune femme de 21 ans, brodeuse, vivait du travail de ses mains, habitait sous les yeux et sous la surveillance d'une sœur plus âgée qu'elle, au dernier étage d'une maison peuplée de nombreux locataires. Un seul lit réunissait les deux sœurs.

Néanmoins la plus jeune forme une liaison dont, au bout de quelques mois, elle ne peut se dissimuler les suites. En proie, dès ce moment, aux remords les plus déchirants, aux idées les plus horribles, elle conçoit tour à tour la pensée du suicide, puis la destruction de son enfant. Dans ce coupable espoir, elle a recours, mais sans succès, à l'usage fréquent des bains de pieds. Elle imagine ensuite de se faire un corset bardé de buscs épais et nombreux, se l'applique étroitement sur le ventre et l'y maintient jusqu'au terme de sa grossesse, décidée à tout, même à la mort de son enfant, pourvu qu'elle épargne à sa sœur la douleur et la honte de son déshonneur. Le but de ses desirs, elle l'atteint, en effet, au prix de six mois de douleurs et d'anxiétés. Une absence de sa sœur lui permet d'aller passer cinq jours chez une sage-femme et elle peut, quelques heures avant le retour qu'elle redoutait, revenir dans sa mansarde sans

son enfant, un monstre sans tête, mort au bout de quelques instants.

Une autre observation montre les effets de la brutalité :

« Une jeune ouvrière, habitant la Bretagne, est séduite par un misérable qui, bientôt, s'établit chez elle, vivant à ses dépens et la maltraitant chaque jour. La douleur d'une telle position lui donne le courage de s'y soustraire; elle réalise ce qu'elle possède et vient chercher asile à Paris; mais son séducteur l'y suit, il parvient à découvrir son domicile, il s'installe de nouveau chez elle, recommence le cours de ses exactions et de ses mauvais traitements et finit par la réduire au dernier degré de la douleur et de la misère. Furieux alors de ne pouvoir plus rien obtenir, il redouble de cruautés, et, dans un accès de violence dont elle était chaque jour victime, il renverse subitement et à dessein une chaise sur laquelle elle allait s'asseoir. La malheureuse tombe sur les reins; déjà souffrante antérieurement, elle se sent dès lors grièvement blessée vers la matrice, et, plusieurs mois après, elle donne naissance à un monstre horrible. »

XII

LES DISPOSITIONS PÉNALES CONTRE L'AVORTEMENT ET EXPERTISES

Les dispositions pénales ont beaucoup varié. Les papes ont décrété diverses peines religieuses contre les femmes convaincues d'avortement. Lorsqu'on mettait sur la même ligne l'avortement et l'infanticide, il était conséquent de donner la peine de mort pour le premier de ces crimes, puis qu'on l'ordonnait pour le dernier. Telles étaient les dispositions de l'édit de Henri II, maintenu jusqu'en 1792, époque à laquelle on décréta vingt années de fers contre toute personne qui se rendait complice d'avortement, et aucune punition contre la mère. Le Code pénal de 1810 contient les dispositions suivantes, en vigueur de nos jours et dont voici le principal article :

« ART. 317. — Quiconque, par aliments, breuvages, médicaments, violences, ou par tout autre

moyen, aura procuré l'avortement d'une femme enceinte, soit qu'elle y ait consenti ou non, sera puni de réclusion.

« La même peine sera prononcée contre la femme qui se sera procuré l'avortement à elle-même, ou qui aura consenti à faire usage des moyens à elle indiqués ou administrés à cet effet, si l'avortement s'en est suivi.

« Les médecins et chirurgiens et autres officiers de santé, ainsi que les pharmaciens qui auront indiqué ou administré ces moyens, seront condamnés à la peine des travaux forcés à temps, dans le cas où l'avortement aurait eu lieu. »

Il est juste de punir plus sévèrement les hommes de l'art, parce qu'ils sont plus coupables lorsqu'ils se prêtent à d'aussi criminelles manœuvres. La peine décernée contre la mère est bien appropriée, en ce qu'elle punit de l'infamie celle qui a voulu s'y soustraire par un crime. Si elle paraît trop forte pour une jeune fille entraînée par de perfides conseils, elle semble trop douce pour l'instigateur dépravé qui les lui donne et surtout pour ces femmes corrompues qui se font un jeu de l'avortement, jusqu'au moment où elles éprouvent les cruelles suites de leur crime.

On fait les preuves de l'avortement par un examen du fœtus, par la visite de la femme et par l'autopsie.

Le produit de la conception peut être encore dans les parties génitales de la femme et dans les caillots des pertes; ces débris, plus ou moins informes, sont examinés au microscope, qui démontre l'organisation des membranes. L'expert note les monstruosité du fœtus, car il existe un rapport remarquable entre la nature de la difformité et les causes qui ont influé sur la femme pendant sa grossesse.

Les vices de conformation de la tête sont fréquemment occasionnés par les chutes ou les coups reçus sur l'abdomen.

Les blessures du fœtus sont recherchées avec soin, on peut y trouver les traces de piqûres, de déchirures. La putréfaction à l'air libre est distinguée de celle qui se produit dans l'utérus; l'enlèvement de l'épiderme, la rougeur, la mollesse de la peau, l'infiltration de sérosité rougeâtre dans le tissu cellulaire, attestent que l'embryon a cessé de vivre depuis plusieurs jours avant son expulsion.

On peut établir un rapport entre l'époque de la mort du fruit et celle des manœuvres abortives.

Une femme attribuait son avortement à une chute effectuée trois jours auparavant et au moment de laquelle elle aurait encore senti les mouvements de l'enfant; on constata une putréfaction qui faisait remonter à une douzaine de jours au moins l'époque de la mort. Une putréfaction très avancée rend l'expulsion naturelle plus probable. Les signes de la vie et l'état de fraîcheur des tissus indiquent un avortement rapide.

La visite de la femme a lieu selon les circonstances, bien portante ou malade, lors du travail ou après l'expulsion, à une époque plus ou moins éloigné de ce moment. Le plus souvent, il s'agit d'une jeune fille que la honte, la crainte d'abandon, la misère, l'immoralité ont conduit à cette extrémité; d'autres fois, l'embarras de la maternité est sérieusement redouté ou un adultère caché.

L'expert examine l'état mental de la femme, il pèse ses inquiétudes, ses agitations et son excitabilité. « Il interroge avec soin, dit Tardieu, et sur les conditions générales de sa santé et sur les circonstances particulières de sa grossesse; si elle avoue, sur les moindres détails des faits qui ont précédé, accompagné et suivi les tentatives et les manœuvres abortives ».

Les recherches sont d'autant plus difficiles que la grossesse est moins avancée et que l'examen est plus tardif. L'avortement criminel se présente généralement plus tard que l'avortement naturel. Avant de se décider, la femme attend la certitude de la grossesse. On admet, comme limite ordinaire de l'avortement criminel, le troisième et le sixième mois.

A mesure que la grossesse se prolonge, les signes deviennent plus sûrs. Les uns indiquent le développement de la dilatation des organes, les autres, la sortie, la déchirure, l'expulsion. Du quatrième au sixième mois, la mollesse, l'ouverture du col et la dilatation du vagin, l'hémorrhagie, la flaccidité du ventre, la tuméfaction des seins, la sécrétion du lait, la pâleur, etc.

Les conclusions peuvent être : 1^o qu'il existe des traces certaines d'un avortement; 2^o que cet avortement est probable ou possible; 3^o qu'on n'observe au contraire aucun indice d'un accident de ce genre.

Ces conclusions peuvent, d'une simple probabilité, devenir une certitude par suite des témoignages attestant les manœuvres abortives.

L'absence de toutes traces n'implique pas l'im-

possibilité du fait, car quelques jours, quelques semaines ont pu les effacer complètement.

La simulation de l'avortement peut être effectuée par des femmes cherchant à nuire à autrui, ou à obtenir des dommages intérêts. Tel est le cas observé par Tardieu et Saint-Yves à Melun.

« — Une sage femme de la ville voulant, par le plus odieux calcul, se débarrasser de la concurrence d'une nouvelle venue, imagina de la dénoncer comme coupable d'avortement sur la personne d'une ancienne servante, qui ne craignit pas de s'associer à cette infâme machination, dans laquelle un long service chez un médecin la mettait plus qu'une autre en état de jouer son rôle.

« Voici la fable imaginée sans doute en commun et racontée avec une rare impudence et non sans une réelle habileté par la femme qui se serait soumise aux manœuvres abortives. Elle avait vu ses règles manquer trois fois, et à la quatrième époque paraître moins abondantes que de coutume. Ne sachant si elle était enceinte, elle va consulter la sage-femme (celle qu'elle accuse aujourd'hui) à qui elle ne dit pas qu'elle a vu deux jours auparavant et qui, sans lui demander

où elle en est des époques menstruelles, la touche, lui dit qu'elle ne sait pas si c'est un amas de sang, et, séance tenante, la femme étant debout, lui introduit une sonde. Elle dit n'avoir rien senti; il ne coule rien. Ceci se passait le 6 septembre, à neuf heures du soir. Le lendemain, à sept heures du soir, de l'eau s'écoule, des douleurs et des coliques surviennent pendant la nuit. Une voisine dépose qu'elle l'a vue se tordre et grincer des dents. Le lendemain, elle se lève, mais elle est reprise de douleurs et rend du sang pur, liquide, puis un peu plus tard un caillot qu'elle dit gros comme deux doigts et recouvert d'une peau blanche. Elle s'écrie : « La malheureuse m'aura blessée ! » et fait alors appeler pour la secourir une autre sage-femme, sa complice, celle dont elle veut servir la passion intéressée. Celle-ci, de son côté, déclare qu'à ce moment elle la trouve se tordant, se cramponnant, ayant des vomissements, comme une femme qui va accoucher. Elle la touche et prétend aussi trouver dans le vagin un petit caillot de sang et une dilatation de l'orifice utérin de 60 millimètres. Le lendemain, examinant le vase de nuit, la sage-femme dit avoir vu, nageant au milieu du sang, un morceau de placenta long comme la

paume de la main. Le même jour, elle recueille encore un lambeau de chair qu'elle porte le soir à M. Saint-Yves, qui croit bien avoir reconnu un fragment de rate de mouton. Cependant, continuant leur triste jeu, quatre jours après la prétendue opération, les deux coupables simulent des accidents plus sérieux que la sage-femme définit en ces termes : « Comme il y avait toujours ces vomissements, des maux de reins et une légère évacuation sanguine, je jugeai à propos de faire des tamponnements. Et, plus tard, les maux de reins et les poussements continuant, elle crut devoir aider la nature en administrant deux grammes d'ergot de seigle.

« Cependant, le Dr Saint-Yves, à la sollicitation de la sage-femme qui espérait l'entraîner dans ce piège et appuyer de cette autorité cette accusation mensongère, était allé visiter, vers le cinquième ou sixième jour, la femme accouchée. Il ne fut pas peu surpris de la trouver sans fièvre, sans altération des traits du visage. Le ventre était volumineux, mais ne présentait pas la plus petite trace d'éraillure récente. La sensibilité prétendue de la fosse iliaque n'empêchait pas d'exercer sur ce point une forte pression, surtout quand l'attention de la

femme était distraite. Il n'y avait ni vomissements, ni nausées, ni hoquets. Les mamelles, flétries, ne laissaient rien apparaître de sécrétion lactée, le col de la matrice avait la position, la forme normales, les parties sexuelles ne laissaient écouler ni lochies, ni sang.

« Dès ce moment, la conviction du Dr Saint-Yves était formée ; l'examen auquel je soumis moi-même la femme quelques jours plus tard donna des résultats également semblables. Je trouvai le ventre gros, mais lisse, la matrice remarquablement petite, le col mou, mais normal, les seins sans trace de gonflement ni de sécrétion. Je dois dire que cette malheureuse, qui commençait par se sentir embarrassée de son personnage, feignit d'avoir éprouvé une sorte de trouble et cherchait à éluder les questions en alléguant une perte de la mémoire qui n'était nullement admissible en présence des déclarations minutieuses qu'elle nous faisait sur d'autres points.

« Nous n'avons pas eu de peine à démontrer quel tissu de faussetés, quelles impossibilités de toutes sortes se cachaient sous le récit, en apparence assez habilement conçu, des deux coupables. A la suite d'un nouvel interrogatoire, où elle avait

persisté dans sa version mensongère, la femme qui se disait victime de l'avortement finit par se décider à dire toute la vérité.

« Elle avoua qu'elle n'avait jamais été chez la sage-femme accusée et que le fait de cette visite était une fable inventée par elle, d'accord avec l'autre sage-femme, qui voulait nuire à sa rivale par jalousie de métier. Sa complice avait attendu le moment où ses règles revenaient avec quelques coliques pour lui faire simuler la fausse couche; qu'elle s'était réellement laissée tamponner pour jouer encore mieux la fausse couche, et qu'enfin les lambeaux de chair présentés au D^r Saint-Yves avaient été apportés par la sage-femme. »

La question de l'avortement après la mort est plus facile que pendant la vie. Aux signes extérieurs se joignent des modifications dans la forme, dans le volume et dans la texture de l'utérus, l'état du col, la présence de l'œuf ou les traces de son insertion et, enfin, les maladies ou les blessures qui ont occasionné l'avortement et qui servent à le caractériser.

La plupart des femmes qui sont accusées d'avortement ont, pour système de défense, de dire qu'elles ont avorté spontanément. La fréquence

de cet accident ne peut être nié; il est commun chez les filles qui se livrent à la prostitution. C'est surtout au début de la grossesse qu'il se produit, à un ou deux mois. L'expert peut trouver la preuve de l'avortement naturel dans les maladies et les vices de conformation du fœtus et de ses annexes. Les antécédents de la femme, sa constitution, les influences hygiéniques, la répétition du fait aux mêmes époques, à la condition qu'il ne soit pas entouré de circonstances suspectes, sont à prendre en considération.

La résistance de la femme au genre de vie le plus imprudent, aux tentatives même les plus multipliées, montre, souvent, combien on a eu de la peine à produire l'avortement et réfute toute idée de prédisposition.

Lorsque tout s'accorde à démontrer que la femme était enceinte et qu'elle est accouchée, lorsqu'on a le fœtus sous les yeux, en procédant à l'examen de celui-ci, il faut rechercher jusqu'à quel point il offre les caractères d'un fœtus à terme; si tout son extérieur annonce qu'il n'avait point encore atteint le développement nécessaire pour qu'il pût être expulsé par une parturition régulière, on peut en conclure qu'il y a eu avortement, et

cette décision peut être portée avec certitude, si on reconnaît en lui les caractères d'un fœtus non viable. Mais, plus il présente de signes de viabilité, plus il paraît devoir être placé dans la catégorie des enfants qui ont pu naître prématurément, sans qu'il y ait eu avortement proprement dit, c'est-à-dire ce qu'on pourrait nommer parturition morbide, car l'avortement n'est que cela, et plus on doit hésiter à décider sur le nom qu'il faut donner à l'expulsion de ce fœtus. C'est avec raison qu'on a distingué l'avortement de la parturition prématurée; quoiqu'on ne puisse établir de limite bien tranchée, on eût pu désigner, par la première de ces expressions, l'expulsion d'un fœtus qui n'offrirait pas les signes de la viabilité, et, par la seconde, celle d'un fœtus qui les offrirait plus ou moins complètement.

Il est donc difficile de décider s'il y a eu avortement; la chose est impossible lorsque le fœtus est expulsé dans le neuvième mois, par exemple; mais quand tout se réunit pour annoncer la sortie d'un fœtus dans les deux, trois, quatre ou cinq premiers mois de la grossesse, rien n'est plus facile que de prononcer, puisque la simple vue d'un fœtus lui-même suffit pour démontrer qu'il n'a pu naître que

par avortement. La seule difficulté qui reste est de décider s'il appartient à la femme soupçonnée d'avortement. On ne peut jamais donner qu'une réponse conditionnelle, à moins qu'on ait été témoin de l'avortement, ou que l'on ne soit instruit de ce qu'on nomme les circonstances morales. Mais, dans aucun cas, le médecin consulté par les magistrats ne doit prononcer d'après ces circonstances; le corps du délit, le fœtus, quand on ne peut le lui présenter, et la mère présumée, sont placés sous ses yeux: c'est seulement d'après ce qu'il voit, d'après ce qu'il touche, d'après les témoignages de ses sens qu'il doit prononcer, et jamais d'après les on dit. Les circonstances morales ne doivent être élucidées que par la justice.

Lorsque l'avortement est démontré par l'état du fœtus et des parties génitales de la femme, lorsque celle-ci ne cache point qu'elle a avorté, il reste à décider si l'avortement a été un effet naturel de la constitution de la malade, d'un médicament abortif, ou d'une action mécanique quelconque exercée sur la mère ou sur le fœtus. Ici, il faut suivre d'abord la même marche que si l'on était appelé à donner des soins à la femme et que l'on crût nécessaire de remonter à la cause de l'avorte-

ment. Aucun signe physique ne peut faire reconnaître que l'avortement a été l'effet d'une substance abortive quelconque ou d'une médication intempesitive. Heureusement les saignées, les emménagogues, les drastiques et tous les autres médicaments qui ont été rangés dans la classe purement fictive des abortifs, ne produisent jamais nécessairement l'avortement. Si quelquefois ils provoquent l'expulsion du fœtus et déterminent sa mort, ce n'est qu'en portant une forte atteinte à tout l'organisme, en provoquant une révolution dont la mort de la mère est très souvent la suite. Il n'est point de médicament qui agisse aussi spécialement qu'on l'a prétendu sur l'utérus, et ceux qui jouissent jusqu'à un certain point de cette propriété sont de dangereux poisons.

Il faut soumettre les organes de la femme à un rigoureux examen, afin de reconnaître s'ils ne portent aucune trace d'une violence susceptible d'avoir produit l'avortement. Telles sont par exemple les traces de fortes contusions sur l'abdomen par suite de coups ou de chute sur cette partie.

Le col de l'utérus doit surtout être scrupuleusement examiné, afin de rechercher s'il n'y existe aucune trace de l'action d'un instrument aigu, qui

aurait été introduit par le vagin et porté, à travers les membranes, jusqu'au fœtus, dont le corps doit être également visité avec soin pour la même raison. Le délabrement que l'instrument meurtrier aurait occasionné pourrait être difficile à distinguer des déchirements morbides que présente quelquefois le col de l'utérus, mais si, en même temps qu'on observe ce délabrement, on retrouve sur le corps du fœtus une piqûre évidente et assez remarquable pour ne pouvoir être confondue avec celle que produit accidentellement une épingle, par exemple, l'avortement est démontré avec autant de certitude que la chose le comporte.

Il peut y avoir encore une vive inflammation, une contusion manifeste du vagin, du col utérin, qui paraissent avoir été produits par l'intromission d'un corps dur; dans ce cas, on a lieu de présumer l'avortement; mais combien n'est-il pas important de ne pas confondre cet état morbide avec les suites d'une parturition laborieuse, soit qu'il s'agisse de constater, d'après les plaintes de la mère, qu'on a cherché à provoquer l'avortement chez elle, soit qu'il s'agisse de constater la cause d'un avortement qu'elle dit avoir été l'effet de sa constitution, ou d'un simple accident?

Dès qu'on se croit autorisé à penser que l'avortement a été la suite d'une action mécanique exercée sur l'abdomen, ou sur les parties génitales, il reste à déterminer si cette action a été l'effet d'un accident, ou si elle a été opérée par une main criminelle; c'est ce qu'aucun signe physique ne peut faire connaître, excepté peut être dans le cas où, comme nous venons de le dire, on trouverait les traces non équivoques de l'action d'un instrument piquant porté dans la cavité de l'utérus. L'inflammation, la contusion même du vagin et les ecchymoses des parois de l'abdomen peuvent avoir été produites par accidents; rien n'indique jamais qu'elles soient plutôt l'effet d'une violence exercée avec dessein.

L'avortement étant constaté, s'il est prouvé qu'une action mécanique l'ait déterminé, et si cette action est telle qu'on ait lieu de présumer l'intention criminelle de celui qui y a eu recours, la femme peut-elle être soupçonnée de l'avoir exercée sur elle-même? Cette question ne peut être posée lorsqu'il s'agit de l'avortement produit par la perforation; ni même par la contusion des parties génitales et du col utérin; mais elle peut être faite quand on ne trouve que des ecchymoses

à l'abdomen. La réponse est aisée; une femme dans son désespoir ou dans le délire du crime, peut se meurtrir elle-même, mais aucun signe physique ne peut démontrer qu'elle s'est portée à cette violence elle-même.

Si l'avortement a été l'effet d'une action mécanique, d'un des moyens chirurgicaux ou médicamenteux, que l'on a nommés abortifs, comment reconnaître que la mère n'a point été complice du crime? Les preuves juridiques peuvent seules fournir des lumières sur ce point. En effet, une femme enceinte pour la première fois, ou même enceinte sans le savoir, peut être soumise à une opération barbare; et lors même que déjà elle aurait eu des enfants, on peut lui faire prendre des médicaments dangereux, sous prétexte de veiller à sa santé.

Il est donc nécessaire que le médecin expert apporte la plus grande circonspection dans ces questions aussi ardues, s'il ne veut pas confondre une mère malheureuse avec la plus coupable des femmes.

XIII

CAUSES DE L'AVORTEMENT CRIMINEL ET MOYEN DE LES RESTREINDRE

Une des causes les plus fréquentes de l'avortement est certainement les charges que créent les nombreuses familles, charges que l'on essaye déjà d'é luder par les moyens préventifs, tels que le libertinage, la violation du lit nuptial, les vices contre nature, en y joignant tous les artifices employés pour cacher les suites des liaisons criminelles ou irrégulières. Mais, quand ces moyens n'ont pas abouti, et que le fruit des liaisons adultères menace la réputation, l'avortement est toujours décidé. Dans les ménages pourvus déjà d'enfants, c'est encore à l'avortement qu'on a recours pour diminuer les charges de la famille.

Malthus n'a pas craint de déclarer ceci : « Si

c'est bien sincèrement que nous cherchons à améliorer d'une manière permanente le sort des pauvres, ce que nous avons de mieux à faire est de leur exposer la situation dans laquelle ils se trouvent, et de leur faire comprendre que le seul moyen de rehausser le prix du travail est de diminuer le nombre des ouvriers, et, comme c'est eux qui les fournissent au marché, c'est eux seuls qui peuvent en prévenir la multiplication. »

Stuart-Mill dit que : « Tout homme a le droit de vivre : soit, mais personne n'a le droit de mettre au monde des êtres destinés à rester à la charge d'autrui. Quiconque prétend soutenir le premier de ces droits doit renoncer au second. Si un homme ne peut vivre que par le secours d'autrui, on a le droit de lui dire qu'on n'est pas tenu de nourrir tous ceux qu'il lui plaira d'appeler au monde. L'État pourrait assurer de l'emploi et un ample salaire à tous ceux qui sont nés. Mais, s'il prend cette charge, il est tenu, par la nécessité, de défendre son existence et celle de la société pour la conservation de laquelle il est institué, en pourvoyant à ce que personne ne vienne au monde sans son consentement. Si les motifs ordinaires et spontanés de continence sont supprimés, il faut

leur en substituer d'autres. Il serait indispensable, dans ce cas, de mettre obstacle au mariage, ou de porter des peines contre ceux qui auraient des enfants lorsqu'ils seraient hors d'état de les nourrir. »

Malthus préconise la chasteté; il dit que la violation des lois de cette vertu est un grand malheur pour la société : « L'intervalle, dit-il, entre l'âge de la puberté et l'époque du mariage, serait passé dans l'observation exacte des lois de la chasteté; car ces lois ne peuvent être violées sans que la société en éprouve de fâcheuses conséquences. La prostitution, qui nuit à la population, tend évidemment à affaiblir les plus nobles affections du cœur et à dégrader le caractère. Tout autre commerce illicite ne tend pas moins que le mariage à accroître la population et offre une beaucoup plus grande probabilité de voir des enfants tomber à la charge de la société, dont ils doivent être les membres. L'observation de la chasteté ne présente pas de difficultés bien sérieuses pour le jeune homme, si celui-ci ne s'est jamais laissé entraîner hors de l'étroit sentier de la vertu et qu'il aime réellement une jeune fille pour elle-même, sans aucun mélange d'amour charnel; car, alors, l'instinct sexuel ne

sera que le complément de l'amour, non pas une fin. »

La chasteté absolue nous paraît impossible. Malgré tout ce que l'on a dit, la nature ne saurait faire d'exception, et l'amour platonique, tel que le comprend Malthus, est une chimère. L'instinct sexuel n'est pas que le complément de l'amour, il en est la fin véritable.

L'amour n'a jamais connu de loi, a-t-on dit. En effet, il se moque de toutes les lois politiques ou religieuses et des conventions sociales qu'il méprise. Il n'admet ni forme étudiée, ni violence : il veut être libre et si on lui fait violence, il viole la consigne et prend son vol. Pris au début, il devient fatalement matériel et vise au rapprochement intime des sexes, c'est-à-dire de la reproduction.

C'est donc une conception folle que de vouloir conseiller aux jeunes gens la chasteté, et plus encore de la recommander dans le mariage. Un médecin a conseillé à la femme qui voulait se soustraire à la maternité de repousser le mari que la passion pousse à assouvir un besoin charnel. Sans admettre l'abus, il est impossible d'imposer une règle à cette fonction ; sachant que des tempéraments éprouvent des désirs plus fréquents que

d'autres, et qu'en refusant de les satisfaire, on s'exposerait à des scènes graves et autres troubles dans le ménage, dont le moindre serait, sans doute, celui de voir l'époux aller chercher satisfaction ailleurs.

En résumé, Malthus voit, dans une limitation volontaire de la population, le remède à un des maux qui nous navrent.

« La pauvreté, dit-il, est une question sexuelle et non une question politique ou de charité, on ne peut y remédier que par des moyens sexuels, qui limitent le nombre des petits êtres à naître. » D'où la nécessité de l'abstention et les conseils à la continence : Diminuons volontairement les bouches à nourrir, pour que tous aient de quoi manger, se priver d'amour pour avoir du pain.

Ces théories sont absolument fausses, nous l'avons déjà dit, l'appétit sexuel est aussi impérieux que celui de la nourriture ; la force qui attire les deux sexes l'un vers l'autre se joue des fragiles barrières que pourraient lui opposer les raisonnements des penseurs et des moralistes.

Ne voit-on pas tous les jours des filles, des femmes, s'exposer bénévolement à devenir mères, sachant fort bien que tel est le résultat des rapports sexuels, ne rien faire à ce moment pour l'éviter...

mais qui regrettent amèrement après de s'être exposées à la conception ! Elles savent aussi les déboires qu'elles vont encourir si elles sont *prises*, et pensent déjà à l'avortement toujours dangereux !

Malthus a prêché l'abstinence volontaire comme étant la seule prophylaxie anticonceptionnelle légitime aux yeux de la religion. Mais cette doctrine n'a pas été adoptée par ses disciples, qui ont reconnu, sinon l'impossibilité de l'application, du moins qu'elle ne pouvait être acceptée aussi strictement : aussi n'ont-ils pas craint de convenir ouvertement que tous les organes réclament un harmonique fonctionnement pour assurer le bien-être du corps tout entier et que l'amour est une nécessité physiologique.

« Et nous voulons, dit l'apôtre Robin, vous donner ce moyen de vous aimer sans risques, et, selon que le cœur ou les sens vous auront attirés l'un vers l'autre.

« Qu'est-ce qui pousse donc l'homme vers les maisons de prostitution ? C'est la certitude de ne pas grever l'avenir d'une paternité trop lourde pour la joie d'un moment ; hélas ! il récolte souvent dans ces maisons le germe de terribles maladies et

d'une déchéance organique désastreuse pour le pays ; qu'est ce qui fait que ces bouges sont remplis de malheureuses dont la dégradation souvent est telle qu'elles n'en ont plus conscience ; c'est la misère, c'est le vice, suite fatale de la misère, c'est le pain et quelquefois même le toit qui manquent ; c'est l'enfant survenu qui fait trouver trop lourde à l'amant la pauvre fille qu'il a d'abord séduite.

« Supprimons le germe de l'enfant et la femme deviendra libre comme l'homme : maîtresse de se donner à qui elle voudra, dans l'instant qu'il lui plaira !

« Pourquoi l'adultère de la femme est-il regardé, aujourd'hui encore, comme plus grave que l'adultère de l'homme ? N'est-ce pas que celui-ci n'introduit aucun élément étranger au foyer, tandis que la défaillance féminine risque d'amener de pauvres petits, sujets de troubles et de terribles soupçons pour le père légal ?

« C'est la conséquence de ce moment d'abandon, bien plus que l'acte lui-même, qui semble rendre l'amour coupable et le fait qualifier faute par les esprits attardés.

« La science nous permet d'éviter cette redoutable conséquence, ce mélange inquiétant des

semences, sujet si souvent cause de disputes et de larmes.

« La femme libre d'elle-même, libre de choisir le moment de la maternité ou même de l'éviter complètement, c'est un pas en avant dans son émancipation, c'est lui donner l'émancipation masculine. Les unions dégagées, de cette inquiétude de l'avenir seront plus fréquentes, d'une existence plus large. »

Ceci est très bien dit, mais c'est la pratique qui laisse à désirer, les moyens indiqués ne sont pas sans inconvénients. Les préservatifs membraneux et élastiques, les antiseptiques, les ablutions froides, l'électrolyse des trompes, favorisent singulièrement la congestion des organes et par suite des maladies graves. Autant vaudrait choisir l'ovariotomie ; mais alors la femme ne serait plus libre de choisir le moment de la maternité !

Les subterfuges sexuels sont toujours dangereux, que ce soit l'usage du condom, l'éponge, le chapeau ou le retrait prématuré de la verge avant l'éjaculation. Mais c'est surtout ce dernier mode de prévention de la conception qui présente le plus de gravité. Il produit, chez la femme, un abaissement subit de l'excitation sexuelle réalisée

pendant la première période du coït ; c'est pourquoi l'ébranlement du système nerveux, mis en activité dans le but de la réalisation du moment de jouissance suprême, est subitement arrêté et la satisfaction attendue et exigée par la nature ne peut être obtenue. Le système nerveux de la femme est donc gravement endommagé et celle-ci présente, tôt ou tard, les stigmates de la neurasthénie.

Les suites directes des manipulations anticonceptionnelles sont celles de la surexcitation du système nerveux, avec tous leurs symptômes et leurs conséquences ; si l'on considère que ces symptômes défavorables se manifestent à la longue, après chaque emploi de ces subterfuges sexuels, il y aura, avec le temps, des résultats très graves sur le système nerveux ; et on ne s'étonnera pas si, enfin, l'irritabilité et la faiblesse nerveuse surviennent forcément et occasionnent le développement de nombreuses maladies chroniques.

Et lorsque, malgré les précautions prises, la fécondation a lieu, les époux désolés ne voulant, à aucun prix, avoir d'enfants, ont recours à l'avortement, encore plus dangereux.

En présence de ces faits, ne serait-il pas humain

d'enseigner un moyen simple, facile et sûr de régler la fécondation chez les femmes épuisées ou atteintes d'une affection grave, ou même de ne pas entraver les bons rapports entre époux et prévenir ainsi les manœuvres criminelles, dangereuses pour ceux qui les font et celles qui les subissent ? Bien plus, ne serait ce pas heureusement combattre la fréquence des avortements provoqués ? Nous sommes de cet avis, et le D Pouchet, dans un mémoire couronné par l'Institut, a établi qu'il existe des lois présidant à l'évolution de l'ovule ; c'est en observant rigoureusement ces lois que l'on trouvera le moyen de régler volontairement la fécondité.

— La fécondation, dit ce savant physiologiste, ne peut s'opérer que lorsque les œufs ont acquis un certain développement et après leur détachement de l'ovaire.

— Dans l'espèce humaine, la fécondation n'a jamais lieu que lorsque l'émission des ovules coïncide avec la présence du fluide séminal.

— La conception ne peut s'opérer que du premier au douzième jour qui suivent les règles et jamais elle n'a lieu à cette époque.

N'est-ce pas là « *la femme libre d'elle-même,*

libre de choisir le moment de la maternité ou même de l'éviter complètement ? »

N'est-ce pas là *la limitation du nombre d'enfants.* N'est-ce pas là, enfin, l'assurance pour celles qui se donnent, pour une raison ou une autre, de ne pas courir le risque de la maternité et un moyen certain de diminuer l'avortement ?

XIV

CAS EXTRAORDINAIRES

Comme cas de comparaison au point de vue d'expert, voici des observations médicales relatives à des grossesses apparentes et à des supercheries.

De Baudelocque (1789), grossesse apparente produite par timpanite :

« Une jeune dame éprouve quelque temps après son mariage une suppression des règles accompagnée de dégoût de salivation, de nausées, de légers vomissements, de gonflement dans les seins. Le ventre se tend peu à peu. A l'époque du quatrième mois, cette dame sent des mouvements intérieurs qu'on prend pour ceux de l'enfant. Elle se porte d'abord très bien, conserve son embonpoint; ses digestions se font avec facilité. Les mamelles filtrent une sorte d'humeur laiteuse; l'auroéol

brunit, tout en un mot fait croire à l'existence d'une bonne et vraie grossesse. Levret, qui devait accoucher cette dame, le pensait ainsi. La mort ayant enlevé cet accoucheur, on fait choix pour le remplacer de Baudelocque, qui fait sa première visite avec Lorry. Ce médecin, en portant la main sur le ventre de la dame, dit qu'il sent les mouvements de l'enfant. Baudelocque porte à son tour la main sur le ventre, sent un mouvement intérieur, mais déclare que ce n'est pas là les mouvements de l'enfant; il touche, trouve la matrice petite, non développée, dans un très grand état de maigreur. Il annonce qu'il n'existe pas de grossesse et que la tension des parois du ventre est due à de l'air contenu dans les intestins. Vingt-quatre heures après cet examen, la dame éprouve quelques douleurs et pense que son accouchement va se déterminer. Se croyant à la fin du neuvième mois de sa grossesse, elle prépare tout ce qui lui est nécessaire, se couche et fait appeler Baudelocque qui revient, touche une seconde fois et porte le même jugement. Peu de temps après, il se manifeste des coliques qui sont suivies de l'expulsion d'une grande quantité d'air par l'anus et de l'affaissement du ventre. »

De Moriceau (1694), simulation de mouvements ayant duré plus de huit ans :

« M. Rodier, mon confrère, amena en l'année 1666, en notre chambre d'assemblée de Saint-Côme, une femme âgée pour lors de 40 ans, — laquelle il me fit voir et à trente autres confrères, pour savoir quelle pouvait être la cause de grands et très fréquents mouvements douloureux qu'elle sentait dans le ventre depuis plus d'un an et demi, lesquels étaient si manifestes qu'on voyait son ventre souvent aussi fortement agité en plusieurs différents endroits que si elle eût deux ou trois enfants dedans, et l'avait même aussi gros et le sein que si elle eût été sur le point d'accoucher : ce qui lui a toujours duré de la sorte depuis ce temps-là jusqu'au mois de juin 1674, que je vis encore cette dame dans toutes les mêmes dispositions auxquelles j'avais assisté il y a près de huit ans, faisant au reste assez passablement bien toutes ses fonctions et n'ayant aucune autre notable incommodité que la douleur que lui causaient ces violents et fréquents mouvements, par une pure affectation de faire admirer en elle une chose qui paraissait si extraordinaire aux yeux de tous ceux qui la voyaient. »

Cette femme nous semble avoir tout simplement pratiqué la danse du ventre !

Voici encore un exemple analogue, rapporté par Ambroise Paré, « d'une grosse garce de Normandie qui feignait avoir un serpent dans le ventre. »

— L'an 1561, vint, en cette ville, une grosse garce, ferme, potelée et embonpoint, âgée de trente ans environ, laquelle disait être de Normandie, qui s'en allait par les bonnes maisons des dames et demoiselles, leur demandant l'aumône, disant qu'elle avait un serpent dans le ventre, qui lui était entré, étant endormie en une chènevière, et leur faisait mettre sa main sur son ventre pour leur faire sentir les mouvements du serpent qui la rongeait et tourmentait jour et nuit, comme elle disait. Ainsi tout le monde lui faisait aumône par une grande compassion qu'on avait de la voir, à point qu'elle faisait bonne pipée. Or, il y avait une demoiselle honorable et grande charitable qui la prit en son logis et me fit appeler (ensemble D^r Hollien, régent en la Faculté, et Germain Chenol, chirurgien, juré à Paris), pour savoir s'il y aurait moyen de chasser ce dragon de cette pauvre femme, et l'ayant vue, Hollien lui ordonna

une médecine qui était assez gaillarde (laquelle lui fit faire plusieurs selles) tendant à faire sortir cette bête; néanmoins elle ne sortit point. Etant de rechef ensemble, conclûmes que je lui mettrais un spéculum au col de la matrice et partant fut posée sur une table et son enseigne fut déployée pour lui appliquer le spéculum, par lequel il fut assez bonne et ample dilatation pour savoir si on pouvait apercevoir queue ou tête de cette bête. Mais il ne fut rien aperçu, excepté un mouvement volontaire que faisait ladite garce par le moyen desdits muscles de l'épigastre; et ayant connu son imposture, nous retirâmes à part, où il fut résolu que ce mouvement ne venait d'autre bête, mais qu'elle le faisait par l'action desdits muscles. Et, pour l'épouvanter et connaître plus ample vérité, on lui dit qu'on lui donnerait une médecine beaucoup plus forte, et elle craignant reprendre une forte médecine, étant assurée qu'elle n'avait pas de serpent, le soir même s'en alla, sans dire adieu à sa demoiselle, n'oubliant à serrer ses hardes et quelques-unes de ladite demoiselle, et voilà comment l'imposture fut découverte. Six mois après elle se trouvait hors la porte de Montmartre, sur un cheval, jambe de ci, jambe de là, qui riait à

gorge déployée et s'en allait avec les chasse-marées pour faire voler son dragon et retourner en son pays. »

Dr Tardieu (grossesse nerveuse) :

« M^{me} de B..., âgée de quarante-trois ans, hystérique au dernier degré et qui était déjà accouchée treize fois, se crut, après cinq mois de repos, de nouveau enceinte. Les règles, qui se montraient toujours avec beaucoup de régularité, se suspendaient et déjà, à la deuxième fois, elle fixa le 15 mai comme le jour de son accouchement. Elle eut, comme dans toutes ses grossesses, des inquiétudes qui nécessitèrent plusieurs saignées. Elle avait du dégoût pour les mêmes aliments et pour d'autres, comme autrefois, une prédilection très grande et inaccoutumée ; elle sentit l'enfant juste à l'époque qu'elle avait indiquée, son bas-ventre devint de jour en jour plus volumineux. Néanmoins, elle était inquiète de ce que de temps en temps, et même toujours à l'époque menstruelle, ses règles se montraient, mais pas comme à l'ordinaire. Ses craintes s'apaisèrent cependant facilement parce qu'elle avait appris de ses amies que c'était une chose possible.

« Vers la fin de son compte, la grossesse devint très fatigante pour elle ; plus elle approchait du terme présumé, moins elle pouvait s'asseoir, à cause du ténésme et des tiraillements désagréables vers le bas. Sur un sofa, elle ne pouvait se placer que sur le bord, en écartant fortement les cuisses, et dans le lit ne pouvait être couchée que sur le dos. — Exactement le jour qu'elle avait indiqué, le 15 mai au matin, les douleurs commencèrent à se faire sentir ; lorsque j'arrivai, je la trouvai dans les douleurs atroces et dans des convulsions dignes de compassion, accompagnées de claquements de dents ; le bas ventre était très tendu, le ténésme était si grand qu'elle craignait à chaque instant la sortie précipitée de l'enfant et que l'urine s'écoulait involontairement. Le toucher par le vagin m'apprit qu'elle n'était pas enceinte, je ne trouvai aucune trace de fœtus en dehors de la matrice. Lorsque cette dame fut assurée qu'elle s'était trompée, les douleurs et les convulsions cessèrent tout à coup, et toutes les sensations de grossesse, toutes les incommodités, le dégoût, les inquiétudes disparurent avec l'idée fixe qui les avait produits. Depuis ce temps, elle est parfaitement bien portante, mais ne peut pas encore concevoir qu'il soit

possible de s'imaginer une chose si fermement et si douloureusement. »

De Schmitt, cité par Tardieu :

« La femme d'un fabricant, âgée de trente ans à peu près, un peu cachectique, qui vient de sevrer son premier enfant qu'elle avait nourri pendant onze semaines, se croit de nouveau enceinte, parce qu'elle ressentait différents phénomènes nerveux et que son bas-ventre s'élevait insensiblement. Ses règles coulaient à la vérité d'une manière périodique, mais elle ne crut pas devoir s'y arrêter, attendu qu'elles avaient continué de se montrer pendant sa première grossesse jusqu'aux derniers mois. Dans la suite, des douleurs avec ténesme, simulant des contractions de la matrice, se montrent à deux reprises différentes au point qu'on croyait le travail de l'accouchement déclaré, mais ces symptômes se calmèrent sans que rien ne fût expulsé. Après que l'on eût attendu vainement la fin de cette grossesse pendant quinze mois, la femme revint de son illusion, mais elle continua à avoir la sensation d'un corps étranger. La matrice était cependant dans l'état ordinaire. »

Ces exemples de grossesses fictives sont le fait de l'imagination que l'on doit certainement ranger dans la conception monomaniaque du délire partiel.

Le Dr Tardieu cite les observations curieuses de Girard, médecin à Lyon, qui prouvent bien que ces prétendues grossesses constituent une véritable perversion de l'instinct, puisqu'on les voit se reproduire chez les animaux.

« Une petite chienne, qui avait déjà mis bas, fut couverte. Son ventre grossit, ses mamelles devinrent plus volumineuses et on voyait, dans l'abdomen, des mouvements prononcés. Au bout de quelques mois, elle fit des efforts comme pour accoucher. Le ventre s'affaissa, les mamelles se remplirent de lait. Cette chienne poussait des cris pour appeler ses petits. Cet état dura quatre jours.

« Une chatte, déjà plusieurs fois mère, éprouva absolument les mêmes symptômes de la gestation et ne mit bas aucun petit.

« Une vache, saillie par un taureau, à Ecully, près Lyon, en imposa par l'accroissement de son ventre jusqu'au huitième mois de gestation. Cette

prétendue gestation disparut du soir au lendemain la vache semblait demander son veau. On en trouva un dans le voisinage qu'on lui donna à nourrir. »

FIN

TABLE DES MATIÈRES

I

ORGANES GÉNÉRIQUES DE LA FEMME

	Pages
Organes externes : Pénil ; Grandes lèvres ; Nymphes ; Clitoris ; Vulve ; Vagin ; Hymen. — Organes internes : Matrice ; Ovaires ; Trompes..	7

II

L'OVULATION

Fonctions des ovaires ; la vésicule de Graff, son évolution. — Office des trompes. — L'imprégnation. — Détermination du moment de la conception.	15
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----

III

SIGNES DE LA GROSSESSE

Signes rationnels. — Signes sensibles. — Signes certains	21
----------------------------------------------------------------	----

IV

L'AVORTEMENT CHEZ LES DIFFÉRENTS PEUPLES

Pratiques bizarres à Formose. — L'avortement en Chine et en Corée, aux Indes, à Constantinople,	
-------------------------------------------------------------------------------------------------	--

	Pages
en Afrique centrale, en Amérique, en Allemagne, en Angleterre, aux Etats-Unis, en Italie, en France	25

V

DÉFINITION DE L'AVORTEMENT

Efluxion et avortement. — Fausse couche. — Pertes.	31
----------------------------------------------------	----

VI

L'AVORTEMENT NATUREL. — GÉNÉRALITÉS. — CAUSES

Causes prédisposantes. — Causes occasionnelles. — Causes morales. — Coups et blessures. — Chutes. — Marches. — Odeur. — Peur. — Attouchement. — Coït, etc. — Gravité de l'avortement suivant les époques de la grossesse. — Maladies aiguës..	35
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----

VII

SIGNES PRÉCURSEURS

Signes douloureux. — L'hémorrhagie. — Affaissement des mamelles. — Symptômes caractéristiques...	45
-----------------------------------------------------------------------------------------------------	----

VIII

AVORTEMENT PRATiqué D'URGENCE

Cas où le médecin doit pratiquer l'avortement. — Modes opératoires. — Substances employées. — Dilatation. — Douches,	51
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----

Pages

IX

L'AVORTEMENT CRIMINEL

Différence entre l'avortement et l'infanticide. — L'avortement, coutume nationale. — Difficulté de le restreindre	57
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----

X

MANŒUVRES ABORTIVES

Les emménagogues. — Les drastiques. — Les subs- tances abortives. — Les breuvages. — Un cas d'avortement par le seigle ergoté et par deux saignées. — Manœuvres mécaniques. — L'attitude de la femme. — Ses premières démarches. — La sage-femme, ses procédés habituels. — Déchire- ment de la membrane. — Les douches et les in- jections. — Accidents consécutifs. — Mort subite, rapportée par le Dr Troudes. — Observations d'Ollivier d'Angers, mort subite. — Sensations éprouvées. — Observations de Tardieu.....	61
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----

XI

L'AVORTEMENT PAR LA COMPRESSION

La compression produit des monstres. — Chutes et coups provoquant l'avortement de monstres. — Deux singulières observations.	75
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----

XII

LES DISPOSITIONS PÉNALES ET EXPERTISES

Le Code pénal. — Mesures et peines. — Les preuves	
---------------------------------------------------	--

à établir. — Les expertises. — L'attitude de l'expert. — Difficultés des recherches probantes. — Les preuves morales. — Les preuves certaines. — Avortement simulé. — Fausses dispositions..	Pages 79
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------

XIII

CAUSES DE L'AVORTEMENT CRIMINEL ET MOYENS
DE LES RESTREINDRE

Les charges de la famille. — Les théories de Malthus. La chasteté préconisée. — La pauvreté, question sexuelle. — La théorie de Robin. — La grève du ventre. — La femme libre de choisir le moment de la maternité. — Danger des subterfuges sexuels. — La restriction de la procréation par l'observation de l'ovulation.....	97
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----

XIV

CAS EXTRAORDINAIRES

Observations de Baudelocque. — Grossesse apparente. — Observations du D ^r Moriceau. — Observations du D ^r Tardieu. — Grossesses nerveuses.....	109
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----

Bibliothèque Médicale

POPULAIRE ET D'HYGIÈNE

Du Docteur ALIBERT

—*—

Nous recommandons d'une façon toute spéciale cette intéressante collection de petits volumes, collection qu'il ne faut pas confondre avec ce qui a été publié jusqu'à ce jour sous des titres similaires. Malgré la modicité de leur prix, chacun de ces volumes contient les éléments d'un gros ouvrage. Ce ne sont pas de simples énumérations, mais bien des documents scientifiques se rapportant aux nouvelles découvertes qui constituent le fond de ces ouvrages, publiés au point de vue de la vulgarisation, et par conséquent expurgés de termes trop scientifiques. On y trouvera les renseignements les plus utiles sur des questions peu connues et des moyens de traitement les plus pratiques. Afin de rendre cette série d'ouvrages plus intelligible, et pour ne pas se répéter en bien des endroits, l'auteur les a classés par numéro d'ordre, comme ils doivent être lus.

LIBRAIRIE DE LA NOUVELLE FRANCE

73, Faubourg Poissonnière, 73

PARIS

EXTRAIT DU CATALOGUE

1. Anatomie des Organes génitaux

Organes de la Femme et leurs fonctions. — Organes de l'Homme, mécanisme. — Anomalies des organes génitaux. — Androgynes.

2. La Génération

L'Instinct sexuel. — La Génération. — L'Accouplement. — L'Ovulation. — Le Rôle des spermatozoïdes. — Lois générales de la fécondation. — Peut-on avoir plusieurs pères. — Les Jumeaux. — La Superconception.

3. L'Amour et l'Accouplement

L'Appétit vénérien. — Le Désir. — L'Accouplement. — Les Postures. — Séduction. — Pudeur. — Volupté. — Galanterie.

4. La Grossesse

Grossesse normale et anormale. — Conséquences. — Maladies. — Régime. — Influences maternelles sur la grossesse. — Regards et envies.

5. L'Accouchement

Mécanisme de l'accouchement. — Les quatre Périodes. — Obstacles. — La Délivrance. — L'Allaitement.

EXTRAIT DU CATALOGUE

6. L'Impuissance et la Stérilité

L'Impuissance dans le mariage. — La Stérilité de l'Homme et de la Femme. — Traitement. — Fécondation artificielle.

7. L'Hystérie

Symptômes. — Causes et Siège de l'Hystérie. — Formes singulières. — Observations curieuses. — Traitement.

8. La Syphilis

Le Chancre induré. — La Syphilis constitutionnelle. — L'Hérédité. — La Syphilis par conception. — Syphilis et Mariage. — Moyens de préservation. — Traitement.

9. Les Maladies vénériennes

La Blennorrhagie chez l'Homme et chez la Femme. — Les Complications. — Les Traitements. — Le Chancre mou. — Les Moyens préservatifs. — Le Mariage et les Maladies vénériennes.

10. L'Onanisme

L'Onanisme chez l'Homme. — Ses Causes. — Ses Procédés. — Ses Désordres. — Masturbation chez la Femme. — Ses Causes. — Divers modes de masturbation. — Signes. — Conséquences.

11. La Pédérastie et les Aberrations

Causes de l'inversion sexuelle. — Signes caractéristiques. — Prostitution pédéraste. — Les Fétichistes. — Les Exhibitionistes. — Les Masochistes. — Les Sadiques. — Les Nécropbiles. — La Bestialité.

12. Tribadisme et Saphisme

Ménages de Tribades. — Propagation du Saphisme. — Les Fettatrices. — Les Saphistes. — Les Tribades de maisons publiques. — Signes et Déformations. — Sodomie féminine. — Lubricité de la Femme.

13. La Virginité

La Virginité chez les divers peuples. — La Défloration. — Les Signes de la virginité. — L'Infibulation. — Viols et Attentats. — Le Droit de défloration au moyen âge. — Les Épreuves avant le mariage. — Les Vieilles Vierges.

14. La Masturbation chez la Femme

Chaque volume est vendu au prix de **25 centimes**

Franco : **35 centimes**

ÉCOLE D'AMOUR

L'ART D'AIMER

Par le D^r JAF

Ce livre évoque clairement, avec force détails, le **Tableau vivant** des caresses et des étreintes les plus grisantes de l'**amour à deux**, sous la loi frissonnante de l'âme éprise de tendresse bienheureuse. Il est le **Guide complet** de toutes les voluptés extatiques du cœur et de la chair. Les désirs troublants de la sensualité et les mystères ravissants y sont tracés d'une main berceuse et légère, sincère et gauloise. **Un trésor sans pareil** des pratiques savantes et des recettes de la plus haute efficacité en matière amoureuse y sont énumérées pour la joie de tous les amants vrais, que hante l'idée noble de la conquête, par **tous les moyens connus**, du bonheur divin résultant de la vie sexuelle bien comprise.

Un magnifique volume, contenant vingt-deux planches extra-curieuses sous couverture en couleurs.

Prix : 3 fr. 50

Histoire de l'Homme au point de vue sexuel

Par le D^r CAUFEYRON

Physiologie du mâle, son développement, ses organes dans la virilité, leurs fonctions, sa puissance procréatrice; l'homme dans le mariage, ses aberrations sexuelles, ses folies amoureuses, anomalies du sexe et du fruit de la génération.

Un volume in-18 : 4 francs.

L'ART D'ÉVITER ET DE GUÉRIR
LES MALADIES INTIMES

SPÉCIALES A L'HOMME ET A LA FEMME

Edité sous la direction du D^r MADEUF

Cet ouvrage dispense les personnes des deux sexes atteintes de maladies vénériennes, — ou qui les craignent, — de s'en préserver ou de se guérir, vite et à peu de frais, sans le concours d'un médecin. Le style et les explications de ce livre sont à la portée de tout le monde. Les jeunes gens, les jeunes filles, les gens mariés, à tout âge, le consulteront avec fruit, et s'éviteront, par sa lecture agréable et instructive, beaucoup des inconvénients résultant souvent des rapports sexuels ou d'anomalies de la nature. Ce livre indispensable doit avoir sa place dans toutes les familles; il intéresse les enfants, les adultes, les vieillards, et il est le plus complet des ouvrages de ce genre.

Le volume, franco : 2 fr. 50

Victor JOZE et J. COMPOINT

LES AMOURS DÉFENDUES

Roman passionnel

*Illustré de nombreuses gravures de Lubin de Beauvais
Couverture en trois couleurs*

Cette œuvre passionnelle est une étude de psychologie féminine que nous recommandons tout spécialement à notre clientèle.

C'est un troublant roman de mœurs, dont la lecture charme, émeut et procure une véritable satisfaction.

Le talentueux artiste qu'est Lubin de Beauvais a orné ce volume de superbes hors-texte qui en font un véritable livre de grand luxe.

Un très beau volume : 3 fr. 50

LE BRÉVIAIRE DE LA FEMME

OU PRATIQUES SECRÈTES DE LA BEAUTÉ

Par M^{me} la Comtesse de TRAMAR

Cet ouvrage considérable, dont toute la Presse a fait l'éloge, est indispensable à toute femme soucieuse d'être belle, de plaire et d'être aimée. L'homme, également, le consulte utilement et y trouve de précieux conseils. Rien n'a été omis par M^{me} Tramar, femme du monde experte en leçons de choses féminines. L'œuvre d'amour et l'œuvre de beauté sont traitées ici de main de maître. Aucun auteur n'a jamais parlé à la femme avec autant d'autorité, c'est-à-dire de science véritable et de connaissance parfaite des moyens de séduction, des artifices féminins, des pratiques secrètes de la beauté, du savant emploi des cosmétiques et des parfums, de la toilette, de l'hygiène spéciale à la femme, de tout, enfin, ce que doit savoir, connaître et pratiquer la femme, depuis sa prime jeunesse jusqu'à son âge le plus avancé.

Cet ouvrage, luxueusement imprimé, orné d'un grand nombre de photographies d'après nature, est bien, en vérité, selon son titre, le bréviaire de la femme. Ce n'est pas un livre qu'on range quand on l'a lu : on le lit et relit sans cesse, on le consulte chaque jour, tant sont nombreux les sujets qu'il comporte et les instructions qu'on y trouve à propos de tout ce dont s'occupe une femme, relativement à la beauté et à l'amour.

Le volume, franco : 3 fr. 50.

EXTRAIT DU CATALOGUE

TABLEAU
DE
L'AMOUR CHARNEL

Ses Extases — Ses Tares
Ses Vices — Ses Démences — Ses Turpitudes
et ses Crimes

*Un magnifique volume suggestivement illustré
de 21 planches originales*

Œuvre unique et sensationnelle, ce tableau des frissons et des vices de la passion sensuelle est sans précédent dans l'histoire des mœurs. En chapitres décisifs, inoubliables, l'auteur évoque, sans fard ni réticences, tout ce que la dépravation déchainée peut créer de fantasque et de bizarre... Toutes les formes de la débauche y sont dévoilées : Azoophilie, Tribadie, Sodomie, Messes noires, nécrophilie, etc , y palpitent en vigueur. Ce livre contient, en ses 364 pages de lecture compacte, tout ce que l'imagination humaine a pu enfanter pour l'assouvissement de ses goûts les plus purs comme les plus dépravés.

Ce curieux ouvrage est absolument inédit.

Prix : 4, francs

DE LA LIBRAIRIE DE LA NOUVELLE FRANCE

LA RELIGIEUSE

Par DIDEROT

Le plus ardent propagateur des idées philosophiques du XVIII^e siècle, l'un des plus puissants génies des temps modernes, est trop connu. Certes, pour que nous entreprenions d'en faire ici l'éloge. — Quant à l'édition nouvelle, illustrée de quinze belles gravures de sa *Religieuse*, cette œuvre immortelle, nous ne saurions trop en recommander la lecture, surtout en ce temps de conflit entre l'Etat et l'Eglise, car ce magistral ouvrage, l'un des chefs d'œuvre du maître, démontre péremptoirement l'inanité des vœux de chasteté arrachés par des moyens monstrueux à des jeunes filles qui, enfermées dans des couvents où elles endurent mille tourments moraux et physiques, y sont maintenues malgré leur volonté, réduites au silence, privées absolument de cette prérogative inaliénable de l'homme : la liberté. — *La Religieuse*, par Diderot, reste et sera longtemps encore un ouvrage d'actualité.

Un joli volume, in-18 jésus, prix franco : 2 fr. 50

Les Enfers lubriques

CURIOSITÉS ET EXCENTRICITÉS PASSIONNELLES

Cet ouvrage ultra-curieux, pittoresque et unique dans son genre, révèle au lecteur, tour à tour surpris et terrifié, les **Lois secrètes de la passion charnelle**, les particularités singulières de l'existence sexuelle et les pires débauches de la lubricité vénérienne. Il est selon le mot d'un critique :

L'ÉDEN DES JOIES & L'ENFER DU CRIME

L'Amour et ses pratiques intimes et mystérieuses **DANS TOUS LES PAYS DU MONDE**, de l'alcove parisienne au **Yoshiwara** des Japonais, y sont dévoilés dans toute leur vérité nature et lascive. Les dépravations les plus monstrueuses y sont présentées. Nulle particularité excentrique n'a été omise, chaque curiosité est mise à son rang, de l'étude du **Culte Priapique** aux merveilles érotiques du **Musée privé de Naples**, des perversités du confessionnal aux **Ceintures de chasteté** de tous genres. **L'amour morbide** et ses manifestations étranges, les comédies et les drames terribles et stupéfiants de la chair en folie s'y étalent en souplesse et en vigueur.

Ce livre sans précédent demeurera le **Vade Mecum** des curieux de **l'amour sous toutes ses formes**, de la plus simple à la plus infâme, en traversant la gamme des raffinements sans nombre qu'inventa l'homme afin d'assouvir son penchant pour les ruts harmoniques, sauvages et sanguinaires.

Un superbe volume, enrichi, hors texte, de vingt-deux illustrations sensationnelles.

Prix : 5 francs

A La Môme Librairie

Pour recevoir les ouvrages ci-dessous, envoyer le montant par lettre affranchie en un mandat sur la poste, et ajouter 50 cent. pour l'affranchissement de chaque volume demandé. Les timbres étrangers seront refusés

Armes (Traité de l'art des) par BONNET	2 fr.
Art de tirer les cartes (L'), par M ^{lle} LENORMAND	2 fr.
Basse-Cour, Pigeons, Lapins , par DE LA BLANCHÈRE.	2 fr.
Binettes contemporaines , par COMMERSON 80 portraits de NADAR	2 fr.
Bouvier (Manuel du)	2 fr.
Bonne aventure dans la main (La).	2 fr.
Boxe, canne et chausson	2 fr.
Calembours (Dictionnaire des).	2 fr.
Canotage, voile et aviron	2 fr.
Capitaliste et de l'escompte (Manuel du)	2 fr.
Chansons, romances et chansonnettes	2 fr.
Chasseur (Manuel du), par DUCHÈNE	2 fr.
Compliments (Recueil de), par M ^{me} J.-J. LAMBERT	2 fr.
Comptes faits de Barème , par PRUD'HOMME	2 fr.
Confiseur des ménages , illustré	2 fr.
Cubage des bois, fers, etc	2 fr.
Cuisinère des Restes (La) par Virginie ETIENNE.	2 fr.
Danse (Traité de la) et du Cotillon et ses figures.	2 fr.
Dessin (Traité du), nombreuses gravures	2 fr.
Equitation (Traité d'), d'après LA GUÉRINIÈRE	2 fr.
Formulaire d'acres , par PRUD'HOMME	2 fr.
Guide du chauffeur mécanicien , par COUDERC, Ingénieur civil .	2 fr.
Gymnastique (Traité de), 100 gravures	2 fr.
Jardinier (Manuel du), par LUCAS	2 fr.
Jeux innocents (Recueil de).	2 fr.
Jeux de salon et patiences (Petits)	2 fr.
Jeux de cartes (Manuel des), contenant la règle de tous les jeux.	2 fr.
Laiterie modèle : FROMAGE, etc., gravures	2 fr.
Langage des Fleurs (Le) bouquets coloriés.	2 fr.
Million de Chiquenaudes (Un), de COMMERSON dessin de NADAR	2 fr.
Natation (Traité de) ou <i>l'Art de nager en rivière et en mer</i>	2 fr.
Oracle des Dames (L'), très complet, par LENORMAND	2 fr.
Pâtissier français (Le), glaces, sorbets, etc.	2 fr.
Pêche à la ligne (La), par de LA BLANCHÈRE	2 fr.
Phrénologie (Traité de)	2 fr.
Politesse et du Savoir-vivre (Manuel de la)	2 fr.
Propriétaires, Locataires et Entrepreneurs (Manuel des)	2 fr.
Secrétaire des enfants (Le), par FIOT	2 fr.
Secrétaire général par PRUD'HOMME	2 fr.
Secrétaire des Amoureux	2 fr.
Secrets de Toilette (Mille et un)	2 fr.
Songes (La clef des), par LENORMAND	2 fr.
Tenue des Livres en partie simple et en partie double.	2 fr.
Tireur (Manuel du) guerre, chasse, pistolet, revolver.	2 fr.
Tours de cartes (Recueil complet de).	2 fr.
Tours de physique amusante (Recueil de)	2 fr.
Traité pratique d'électricité , par A. SOULIÉ, Ingénieur électricien.	2 fr.
Vélocipédiste (Manuel du).	2 fr.
Vétérinaire (Manuel du)	2 fr.